

ENGAGEMENTS D'AALBORG

—  
REVUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
EN VILLE DE GENÈVE



## MISE EN PLACE DES ENGAGEMENTS D'AALBORG EN VILLE DE GENÈVE

*Carine Bachmann*, cheffe de projet, Département des finances et du logement

*Jean-Pascal Gillig*, collaborateur scientifique, Délégation Agenda 21, Département des finances et du logement

*Etienne Lézat*, collaborateur scientifique, Délégation Agenda 21, Département des finances et du logement

Avec l'aide de l'équipe de la Délégation Agenda 21 – développement durable, diversité et égalité

*Ninian Hubert van Blyenburgh, Gaétan Morel, Amandine Panhard, Hervé Pichelin*

Avec les Correspondant-e-s Agenda 21 :

*Inès Légeret-Coulibaly*, Département des autorités

*Simon-Pierre Keller*, Département des finances et du logement

*Etienne Favey*, Département des constructions et de l'aménagement

*Joëlle Oudard*, Département de la culture

*Michel Moreau*, Département de l'environnement urbain et de la sécurité

*Manuelle Pasquali*, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

Avec la collaboration de :

*Sylvie Giossi Caverzasio*, consultante indépendante

*Philippe Krebs*, Département des finances et du logement

*Orazio Margarone*, Département des finances et du logement

*Jean Rossiaud*, Département des finances et du logement

Remerciements :

Office cantonal de la statistique – République et canton de Genève ([www.ge.ch/statistique](http://www.ge.ch/statistique))

Design graphique et illustrations :

*Madame Paris/Alexandra Ruiz*

Edition :

Ville de Genève, juin 2010

# SOMMAIRE

Préface de Sandrine Salerno, Maire de Genève	5
Une ville-centre au cœur d'une agglomération en forte expansion	7
Bâtir une ville durable : Un projet de municipalité	8
Quinze ans d'engagement en faveur du développement durable	9
Engagement 1 Gouvernance	10
Engagement 2 Gestion locale vers la durabilité	12
Engagement 3 Biens naturels communs	14
Engagement 4 Consommation responsable et choix de style de vie	16
Engagement 5 Planification et conception	18
Engagement 6 Mobilité améliorée, trafic limité	20
Engagement 7 Actions locales pour la santé	22
Engagement 8 Economie locale vivante et durable	24
Engagement 9 Equité sociale, justice et culture	26
Engagement 10 Du local au global	28
Conclusion	30
Sources	31



## PRÉFACE DE SANDRINE SALERNO, MAIRE DE GENÈVE



Fraîchement élu, le Conseil administratif (c'est ainsi que nous nommons à Genève l'exécutif de la Municipalité) s'est donné pour priorité, dès juin 2007, de réorienter la politique de la Ville en matière de développement durable. Nous voulions pouvoir présenter au Conseil municipal et aux habitant-e-s de notre ville une *vision claire* des enjeux et de notre ambition à y répondre, une *stratégie partagée, des objectifs concrets et mesurables* par des indicateurs simples, permettant à chacune et à chacun d'en contrôler la réalisation année après année.

Nous avons voulu dessiner une «ville durable» pour les habitant-e-s actuel-le-s de la ville, aussi bien que pour les générations futures. Nous avons décidé de prendre Les *Engagements d'Aalborg* comme cadre de notre action. Comme vous le découvrirez à la lecture de ce rapport, ces 10 Engagements touchent tous les domaines d'action d'une municipalité, de la gouvernance à la bonne gestion des ressources naturelles et financières, de la solidarité sociale à la lutte pour le climat. Ils obligent les autorités à se doter d'objectifs et permettent ainsi la comparaison entre les villes.

Pour cela, nous avons tout d'abord travaillé avec les 50 services de l'administration municipale, afin d'en effectuer le bilan sur le plan du développement durable. Puis, nous avons entrepris une large *consultation* des principaux acteurs du développement durable en Ville: des représentant-e-s des milieux associatifs, des expert-e-s, des conseillères municipales et des conseillers municipaux, ainsi que des fonctionnaires de l'administration municipale. Nous avons œuvré de manière transversale et transparente, en prenant nos responsabilités sur le court et le long terme.

Cela peut paraître banal, mais cela constitue réellement un changement de paradigme, tant sur le plan de la culture administrative que sur celui de la gouvernance locale. Nous avons toutes et tous de bonnes raisons d'en être fier-ère-s.

Si je suis particulièrement heureuse aujourd'hui de préfacier ce rapport, c'est qu'il constitue à la fois un point d'étape de ce large processus de consultation, un point de situation du développement durable en ville de Genève (le premier qui ait jamais existé) et un point de départ d'un processus continu d'amélioration.

Depuis près de quinze ans, et notamment depuis la signature de la *Charte d'Aalborg* en 1995, trois ans à peine après le Sommet de la Terre de Rio, la Ville de Genève a mis en œuvre nombre de bonnes pratiques, le plus souvent à l'initiative d'une administration fortement responsabilisée par les enjeux environnementaux et sociaux contemporains. Preuve en est, par exemple, que nous allons obtenir le *Label Gold «Cité de l'énergie»*, fruit de l'excellent travail du service de l'énergie, que notre Plan directeur communal et nos plans de mobilité figurent parmi les plus avancés, et que le service social de la Ville, notamment par sa politique en matière d'action communautaire, est également novateur en la matière.

Je pourrais citer de nombreuses autres actions, comme la gestion des véhicules, celle de l'informatique, des grandes manifestations, ou la politique d'achat. Sans compter les nouvelles politiques que nous avons mises en œuvre très récemment, et qui n'ont pas encore pu porter tous leurs fruits, notamment dans le domaine de la création d'emplois, de la promotion de l'économie sociale et solidaire, de l'économie contractuelle de proximité, des contrats de quartier, des déchets ou encore de l'égalité entre femmes et hommes et entre citoyen-ne-s suisses et étrangers...

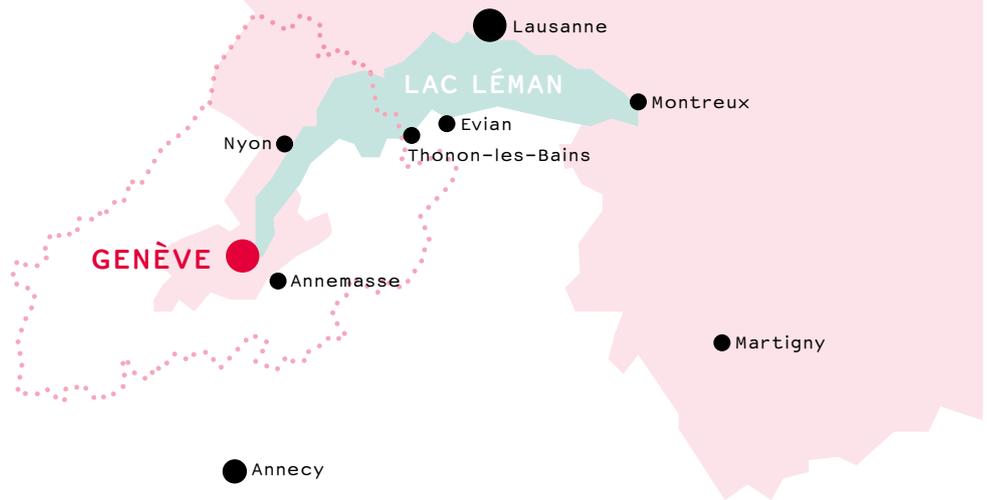
Il nous manquait cependant encore une vision d'ensemble, un projet commun, des objectifs précis d'amélioration, une méthodologie partagée. Bref, il nous manquait une politique publique cohérente et ambitieuse pour un développement durable, réellement digne de ce nom. C'est aujourd'hui chose faite. La prochaine étape sera celle de la mise en œuvre des mesures et de leur suivi. En attendant, je vous propose de suivre les résultats de la première phase de ce processus, en lisant cette *Revue 2010* du développement durable en ville de Genève.



- Suisse
- Agglomération franco-valdo-genevoise

FRANCE

SUISSE



Lyon

Chambéry

# UNE VILLE-CENTRE AU CŒUR D'UNE AGGLOMÉRATION EN FORTE EXPANSION

Carrefour au centre de l'Europe occidentale, Genève occupe une situation géographique privilégiée, entre Alpes et Jura, à l'extrémité sud-ouest de la Suisse. La ville est installée au bout du lac Léman, sur les deux rives du Rhône, au centre d'une couronne composée de massifs montagneux – Jura, Vuache, Voirons et Mont-Salève. Cette situation dote la ville d'avantages naturels, à préserver, et de contraintes, à gérer.

La ville de Genève est le cœur d'une vaste agglomération transfrontalière de 2'000 km<sup>2</sup> et 860'000 habitant-e-s : l'agglomération franco-valdo-genevoise. Cette dernière comprend 210 communes en territoire suisse, dans les cantons de Genève et de Vaud, et en territoire français, dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Après une période de ralentissement, le développement économique et démographique est redevenu vigoureux au début du XXI<sup>e</sup> siècle, avec un taux moyen de croissance annuelle de 1,2%. L'agglomération franco-valdo-genevoise, forte de 385'000 emplois, est devenue l'une des plus dynamiques d'Europe.

Le territoire de la ville de Genève, d'une superficie de 16 km<sup>2</sup>, abrite 188'000 habitant-e-s. La structure administrative communale et l'échelon politique municipal ont été créés à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1930, les compétences de la Ville ont été sévèrement restreintes au bénéfice du Canton de Genève, en échange d'un agrandissement du territoire communal.

Le canton, d'une superficie de 280 km<sup>2</sup>, compte 453'000 habitant-e-s, dont 43% habitent en ville de Genève. Disposant de 103 km de frontière commune avec la France et de 4,5 km avec la Suisse, il a intégré la Confédération helvétique en 1847.

Deuxième ville de Suisse, après Zurich, Genève figure régulièrement dans le trio de tête des classements internationaux de villes en matière de qualité de vie. Par exemple, en 2008, elle occupait la deuxième place du palmarès du « Worldwide Quality of Living Survey 2008 » du cabinet en ressources humaines Mercer. Genève est appréciée pour ses paysages, ses infrastructures, son confort, la qualité de son environnement et la sécurité qui y règne, comparativement à de nombreuses villes.

Genève est le deuxième centre de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle accueille une cinquantaine d'organisations internationales, dont le siège de 26 d'entre elles, et

plus de 250 organisations non gouvernementales, dont le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Son profil international est l'une des raisons de sa prospérité. Genève joue un rôle clé dans le domaine diplomatique et dans celui de la coopération multilatérale. Elle abrite de multiples réseaux internationaux d'échanges politiques, économiques, sociaux, environnementaux et intellectuels. La ville allie fonctions internationales et identité cosmopolite: 43% des habitant-es sont étrangers ou étrangères – immigré-e-s de première ou deuxième génération, expatrié-e-s, fonctionnaires internationales ou internationaux... Le plurilinguisme est l'une des caractéristiques de la ville, où la moyenne des connaissances linguistiques de la population est élevée.

L'autonomie de la ville de Genève, comme celle des 45 communes du canton de Genève, est limitée par les compétences et le pouvoir de surveillance du Canton. Cette caractéristique en fait une municipalité singulière par rapport à la plupart des cités suisses et européennes contemporaines. En dépit de cette limitation, la Ville de Genève a une fonction cruciale dans de nombreux domaines affectant la vie quotidienne des habitant-e-s, tels que l'environnement, l'aménagement du domaine public, le logement, la sécurité, l'action sociale de proximité et la petite enfance, l'offre culturelle et sportive.

Aujourd'hui en particulier, la Ville de Genève a un rôle fondamental à jouer pour relever les défis issus de la profonde transformation de la région. Il s'agit pour Genève, «ville-centre» de l'agglomération franco-valdo-genevoise, de participer au besoin de renouvellement d'un espace en émergence. Car l'essor économique et démographique de l'agglomération a entraîné des changements importants pour la qualité de la vie des populations: urbanisation croissante; augmentation du trafic routier; disparités dans le développement économique...

Les forces de ségrégation sociales, recensées dans la plupart des villes européennes, existent aussi à Genève. Les écarts de salaire, par exemple, y sont les plus élevés de Suisse. Si de nombreux effets de ces déséquilibres ont pu être atténués grâce à la régulation exercée par les pouvoirs publics, la situation actuelle requiert une action forte. Il s'agit de garantir la cohabitation harmonieuse de toutes celles et tous ceux qui composent la ville, contribuent à son rayonnement et à sa vitalité, tout en assurant la durabilité de son développement.

# BÂTIR UNE « VILLE DURABLE » : UN PROJET DE MUNICIPALITÉ

Le Conseil administratif de la Ville de Genève, entré en fonction le 1<sup>er</sup> juin 2007, s'est donné le projet de mener une politique de «ville durable», soit d'une ville «qui, par une gouvernance participative, assure un développement économique et social équitable, tout en réduisant l'impact écologique des activités humaines sur son territoire». En sus de la protection de l'environnement et de la gestion parcimonieuse des ressources naturelles, ce projet de «ville durable» intègre des exigences essentielles de justice et d'équité sociale axées prioritairement autour des questions socio-sanitaires, d'accès à l'emploi, au logement et à la culture. L'objectif est d'offrir à toute la population genevoise un cadre et des conditions de vie dignes.

Cet objectif requiert des options politiques affirmées ainsi que l'engagement et l'adhésion des collaboratrices et collaborateurs de l'administration municipale. Aujourd'hui, l'ensemble de la municipalité de la Ville de Genève travaille à bâtir cette ville durable.

Favoriser la cohésion sociale est un défi majeur. Il s'agit de proposer des prestations sociales de base, de qualité et faciles d'accès, afin de contribuer à la qualité de vie et de développer un sentiment d'intégration pour le plus grand nombre d'habitant-e-s. Par ailleurs, il est impératif de mettre en œuvre des prestations ciblées, pour éviter la marginalisation croissante des groupes de population les plus fragiles. Il convient d'éviter qu'un fossé ne se creuse davantage au sein de la communauté et que des sentiments d'incompréhension et de rejet ne naissent parmi une frange de la population.

A cet égard, permettre à toutes et à tous, et plus particulièrement aux catégories les moins favorisées, d'accéder à un habitat adapté à leurs conditions familiales, financières et sociales, constitue une priorité pour l'ensemble de la municipalité.

Dans une cité aussi multiculturelle que Genève, l'intégration exige divers outils de participation. L'outil culturel est l'un d'entre eux, essentiel. La Ville de Genève est profondément engagée en faveur de la culture, ciment de la citoyenneté. Elle favorise la diversité culturelle et met tout en œuvre pour garantir l'accès à la culture pour toutes et tous.

La Ville travaille à assurer les conditions-cadres d'un développement harmonieux et contrôlé de la cité, dans le respect des principes de durabilité. Faire évoluer et améliorer le cadre de vie des habitant-e-s passe en particulier par la requalification et la valorisation de l'espace public, dans la perspective de créer un meilleur équilibre entre tous les usagers ou usagères. Il s'agit aussi de poursuivre la mise en œuvre d'actions concrètes visant à réduire les impacts de l'activité humaine sur l'environnement.

Enfin, la Ville de Genève veille à une gestion rigoureuse des deniers publics pour disposer de finances saines et, dès lors, des moyens de construire une «ville durable».

# QUINZE ANS D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Genève est engagée pour la promotion du développement durable depuis une quinzaine d'années. Cet engagement a été officiellement initié avec la signature de la Charte d'Aalborg par le Conseil administratif (pouvoir exécutif) en 1995, soit trois ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à Rio de Janeiro (Brésil).

Avec cette signature, la Ville a choisi une vision à long terme. Elle a adopté les principes fondamentaux du développement durable : préservation de l'environnement, défense de l'équité sociale, de la diversité culturelle et de la viabilité économique. Parallèlement, la Ville a renforcé son engagement en intégrant une dizaine de réseaux internationaux de villes consacrés au développement durable.

Dès 2000, une structure administrative, chargée spécifiquement du développement durable, a été créée au sein de l'administration municipale – l'Unité Agenda 21, devenue depuis peu Délégation Agenda 21. Celle-ci constitue un centre de compétences, dont l'action est relayée par des «correspondant-e-s Agenda 21» intervenant dans chacun des six départements de la Ville – Département des autorités; Département des finances et du logement; Département des constructions et de l'aménagement; Département de la culture; Département de l'environnement urbain et de la sécurité; Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

En 2001, une première politique municipale de développement durable a été définie avec trois objectifs : mise en place d'une administration exemplaire; information et sensibilisation de la population au développement durable; mise en place d'indicateurs de durabilité et d'outils d'évaluation de l'action municipale. Après évaluation de cette politique, en 2008, l'organe exécutif de la Ville de Genève a souhaité donner une nouvelle impulsion à son action.

Ainsi, le Conseil administratif a-t-il décidé de signer *Les Engagements d'Aalborg* pour contribuer à faire de Genève une «ville durable». Dans cette perspective, *Les Engagements d'Aalborg* ont été considérés comme l'instrument approprié pour rendre l'action municipale plus cohérente, effective et lisible.

En décidant de signer *Les Engagements d'Aalborg*, la Ville de Genève s'oblige à un rigoureux processus d'analyse, de propositions, de mise en œuvre et d'évaluation. A ce jour, seules deux villes suisses ont entamé le travail exigé par cette signature. La Ville de Genève s'est donc lancée dans un processus ambitieux et original. Ce dernier a débuté en avril 2008 et s'est déroulé en trois phases :

*1<sup>ère</sup> phase (avril 2008 – juin 2009)*: consultation interne à l'administration municipale pour dresser un état des lieux du développement durable dans l'administration de la Ville de Genève au 31 décembre 2008.

*2<sup>e</sup> phase (avril 2009 – septembre 2009)*: processus de consultation en ville de Genève pour construire des objectifs prioritaires de développement durable pour la Ville et des indicateurs de mise en œuvre. La consultation a impliqué 130 personnes: des collaboratrices et collaborateurs de l'administration municipale; des expert-e-s et représentant-e-s de la société civile; des élu-e-s du Conseil municipal.

*3<sup>e</sup> phase (octobre – mars 2010)*: adoption d'un programme d'action en matière de développement durable par le Conseil administratif, sur la base d'une sélection d'objectifs prioritaires choisis parmi ceux identifiés lors du processus de consultation, et d'études préliminaires de ces objectifs.

La «**Revue du développement durable en ville de Genève**» est divisée en dix chapitres, correspondant chacun à un Engagement d'Aalborg. Les thèmes de chaque Engagement sont traités selon une structure identique.

- Brève présentation de la situation à Genève en relation avec le sujet des Engagements d'Aalborg.
- Résumé de l'action de la Ville de Genève dans le domaine concerné.
- Identification des principaux défis que la Ville de Genève doit relever dans les prochaines années pour devenir une ville durable.
- Listes de sites internet pour en savoir plus sur le domaine concerné et sur Genève.

*Nota bene:*

*La structure administrative communale et l'échelon politique municipal sont désignés par les termes «Ville de Genève». Le territoire communal est désigné par les termes «ville de Genève».*

# ENGAGEMENT 1 : GOUVERNANCE

## ÉTAT DE LA SITUATION

La structure politique helvétique comporte trois échelons: le niveau communal, le niveau cantonal et le niveau fédéral. Genève est l'une des 45 communes du canton de Genève et abrite presque la moitié de la population cantonale. L'exécutif de la Ville, appelé Conseil administratif, est composé de cinq représentant-e-s – élu-e-s – qui se répartissent les responsabilités. La fonction de maire est assurée à tour de rôle par l'un-e d'entre eux-elles, durant une année. L'organe législatif de la Ville, le Conseil municipal, est composé de 80 conseillères municipales et conseillers municipaux élu-e-s, dont 49% de femmes pour la période 2007–2011 (moyenne suisse: 31%). Le Conseil ne vote pas des lois mais des délibérations, qui sont des décisions écrites, ainsi que le budget municipal et les décisions d'investissements.

Au niveau cantonal, l'exécutif, appelé Conseil d'Etat, est composé de sept conseillères ou conseillers, élu-e-s au système majoritaire. Le parlement – le Grand Conseil – est élu à la proportionnelle, il compte 100 parlementaires, dont 25% de femmes et 38% de résident-e-s en ville de Genève (législature 2009–2013).

Les débats du Conseil municipal et du Grand Conseil peuvent être suivis par la population. Ils sont transmis en direct et *in extenso* sur une chaîne de télévision locale et les procès-verbaux de leurs séances sont à disposition sur Internet.

*Nous nous engageons à stimuler nos processus décisionnels par un recours accru à la démocratie participative.*

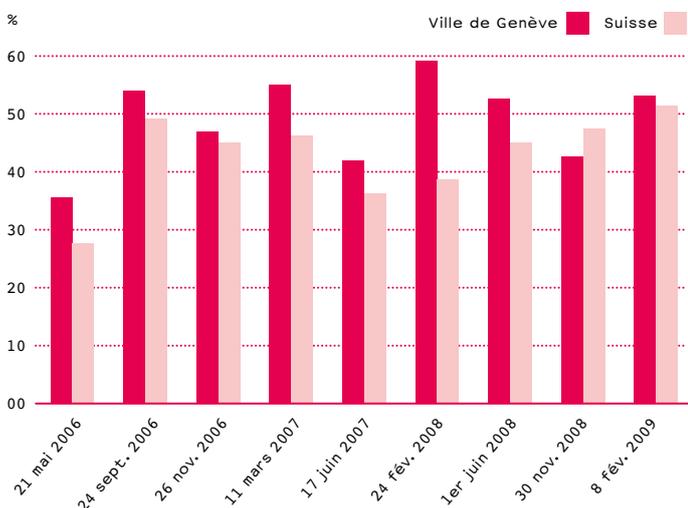
Les électrices et électeurs genevois peuvent intervenir dans la vie publique et se prononcer sur les choix politiques, en lançant ou en soutenant par leur signature des référendums (pour s'opposer aux lois votées par le parlement) et des «initiatives populaires» (pour proposer des changements constitutionnels ou législatifs). Ces instruments de démocratie directe sont appelés «votations». Le corps électoral genevois est fréquemment appelé à se prononcer – en moyenne une fois par trimestre. La participation électorale est de l'ordre de 40 à 60%.

Les personnes étrangères composent plus de 40% de la population de Genève. Celles qui sont établies en Suisse depuis huit ans ont le droit de vote au niveau communal, mais ne sont par contre pas éligibles. En dépit de cette disposition, au plan cantonal, la représentativité du corps électoral genevois par rapport à la population résidente est souvent considérée comme insuffisante par les spécialistes en sciences politiques.

Compte tenu de la répartition institutionnelle des compétences, une coopération entre les différents échelons politiques et administratifs est impérative, en particulier entre le Canton et la Ville de Genève. Cette collaboration s'avère fréquemment difficile en raison de l'enchevêtrement des rôles et des responsabilités. Un travail est en cours sur la gouvernance genevoise au sein d'une Assemblée constituante, élue en 2008. Celle-ci doit, avant 2012, faire des propositions relatives à l'organisation institutionnelle et politique, dans le cadre d'un projet de nouvelle Constitution cantonale.

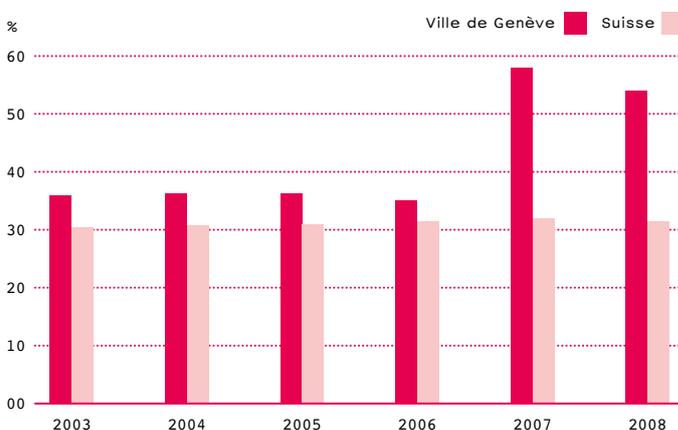
La coopération institutionnelle s'exerce aussi dans le cadre de l'agglomération franco-valdo-genevoise, née d'une volonté politique commune de créer une

Participation aux scrutins fédéraux en ville de Genève et en Suisse (2006–2009)



Taux de participation aux neuf derniers scrutins fédéraux (2006–2009).  
Source: Office cantonal de la statistique (Genève)

Proportion de femmes élues dans les législatifs communaux à Genève et en Suisse (2003–2008)



Le pourcentage de femmes élues dans les législatifs communaux constitue la moyenne de l'ensemble des communes suisses. Il est comparé avec le pourcentage de femmes élues au Conseil municipal de la Ville de Genève sur la période 2003–2008.  
Source: Union des villes suisses (UVS)

## POUR ALLER PLUS LOIN

Ville de Genève :  
[www.ville-geneve.ch](http://www.ville-geneve.ch)

Conseil municipal :  
<https://www.ville-geneve.ch/conseil-municipal/>

Contrat de quartier :  
Programme participatif réunissant la population et la Municipalité dans des groupes de travail :  
[www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departement-autorites/grands-projets/nouveaute-contrat-quartier/](http://www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departement-autorites/grands-projets/nouveaute-contrat-quartier/)

Portail des autorités et institutions genevoises :  
[www.geneve.ch](http://www.geneve.ch)

Association des communes genevoises :  
[www.acg.ch](http://www.acg.ch)

Canton de Genève :  
[www.ge.ch](http://www.ge.ch)

Législation genevoise :  
<http://www.geneve.ch/legislation/>

Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise :  
[www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org)

gouvernance coordonnée, à la mesure du bassin de vie des populations. Cette démarche fédératrice en fait l'agglomération comptant le plus grand nombre de communes en Suisse, ainsi que la plus étendue du pays.

Dans le domaine du bénévolat – constitutif de la participation à la vie de la collectivité – le canton de Genève enregistre le taux d'engagement bénévole le plus bas de Suisse : 29,1% de la population contre 45,5% à Berne, par exemple. La mobilité de la population genevoise – qui fluctue mensuellement de 3'000 à 4'000 personnes – est l'un des facteurs contribuant à cette faible participation. Genève fait figure d'exception à plus d'un titre dans le paysage suisse du bénévolat : l'engagement bénévole des femmes y est plus élevé que celui des hommes (31% contre 27%) et l'écart d'engagement

bénévole entre les populations suisses et migrantes est de 14,9% seulement contre 23,7% dans le reste de la Suisse.

## CE QUE FAIT LA VILLE DE GENÈVE

La Ville de Genève travaille à renforcer la participation de la population à la vie communale par des actions de nature diverse. Un projet pilote de «contrats de quartier» a été initié en 2009, qui formalise un engagement mutuel entre autorités, habitant-e-s et commerçant-e-s, autour d'objectifs communs pour améliorer la vie dans le quartier. Des rencontres, baptisées «Paroles aux quartiers», ont régulièrement lieu entre les membres de l'exécutif de la Ville et la population, pour dialoguer sur la qualité de vie. Dans des écoles, une expérience de budgets participatifs est menée depuis quelques années : des représentant-e-s des élèves, des enseignant-e-s, des parents, des concierges d'établissements et de structures parascolaires, se mettent d'accord sur l'utilisation du budget pour des projets d'amélioration de la qualité de la vie à l'école.

L'information municipale est assurée par un magazine municipal trimestriel distribué à tous les ménages, «Vivre à Genève», et par le site internet de la Ville.

Ce dernier a fait l'objet, en 2009, d'une complète réorganisation, afin d'améliorer sa convivialité et son interactivité.

Les départements de la Ville entretiennent une coopération technique avec d'autres administrations municipales ou cantonales. Une coopération est aussi menée avec des villes françaises de l'agglomération, notamment dans le domaine culturel. Enfin, un nombre croissant de partenariats mixtes communes-entreprises privées est noué.

## DÉFIS

**L'élaboration d'une vision partagée du développement durable est à travailler en collaboration avec les partenaires publics et privés et avec l'ensemble de la population de la ville de Genève, dans un exercice participatif. Sur la base des expériences déjà menées, l'établissement d'une ligne directrice d'action et de standards en matière de participation permettra de clarifier et d'articuler explicitement la relation entre démarches participatives et cadre politique et légal genevois. Un outil de mise en commun des données et des statistiques sur le territoire de la ville est à mettre en place pour permettre un diagnostic affiné des problématiques de développement durable.**



## ENGAGEMENT 2 : GESTION LOCALE VERS LA DURABILITÉ

### ÉTAT DE LA SITUATION

Depuis quelques années, la bonne situation conjoncturelle a permis à la Ville de Genève de dégager d'importants excédents de revenus. En 2008, cet excédent se montait à CHF 155 millions (€ 103 millions) et représentait 10% des revenus nets.

Les revenus municipaux, qui s'élevaient en 2008 à CHF 1'192 millions (€ 795 millions), sont composés en très grande majorité d'impôts (78%) et de revenus des biens (14%). Les charges – CHF 1'037 millions en 2008 (€ 691 millions) – sont réparties entre les frais de personnel (39%), les subventions (21%), les achats de biens, services et marchandises (18%), les amortissements (6%) et les intérêts de la dette (6%).

Les investissements effectués par la Ville de Genève concernent principalement l'aménagement du domaine public, les infrastructures culturelles, le réseau d'assainissement des eaux ou encore le logement et les bâtiments. En 2008, CHF 66 millions (€ 44 millions) y ont été consacrés.

Depuis quelques années, la marge d'autofinancement de la Ville de Genève lui permet de financer en totalité les investissements annuels et de réduire

le niveau de son endettement. Le bilan financier municipal témoigne d'une solide situation. L'endettement demeure néanmoins important, en comparaison internationale, à CHF 1'490 millions (€ 986 millions). Au 31 décembre 2008, la dette représentait 1,38 fois les revenus annuels de la Ville.

### CE QUE FAIT LA VILLE DE GENÈVE

Afin de maintenir durablement la bonne santé financière de la Ville, garante de la pérennité de l'action municipale, le Conseil administratif veille à maîtriser l'évolution des charges, tout en octroyant une autonomie aux départements municipaux dans l'allocation des ressources. Ainsi, depuis 2004, chaque département de la Ville dispose d'une enveloppe budgétaire et est libre d'en répartir les dépenses entre services et entre types de dépenses. En sus de cette enveloppe budgétaire fixe, chaque département peut aussi formuler des demandes complémentaires, qui sont soumises aux arbitrages du Conseil administratif.

L'effort municipal de maîtrise des charges est nécessaire car la Ville ne connaît le montant exact de ses revenus, que plusieurs années seulement après le bouclage d'un exercice comptable. Il ne lui est donc pas possible d'effectuer

une planification annuelle des dépenses en fonction de ses revenus.

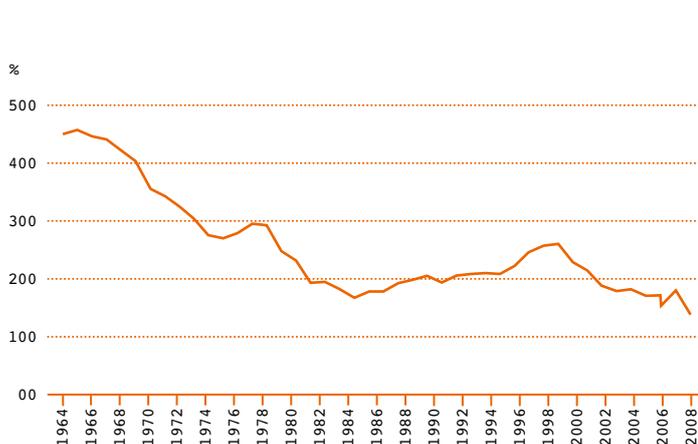
*Nous nous engageons à mettre en application des cycles efficaces de gestion, de la formulation à l'évaluation via la mise en œuvre.*

En matière d'investissement, l'objectif de la Ville est d'y consacrer annuellement environ CHF 95 millions (€ 63 millions). Un plan financier d'investissement répertorie et priorise les projets sur douze ans. Ce plan est actualisé en permanence et il est publié chaque année.

Les autorités politiques de la Ville confient aux services municipaux des missions, qui sont déclinées annuellement en prestations. Le « cahier de charges » ainsi constitué sert de base à la déclinaison des objectifs et à la lisibilité de l'utilisation du budget par missions et prestations. Le document de budget est accompagné d'un rapport explicatif du Conseil administratif.

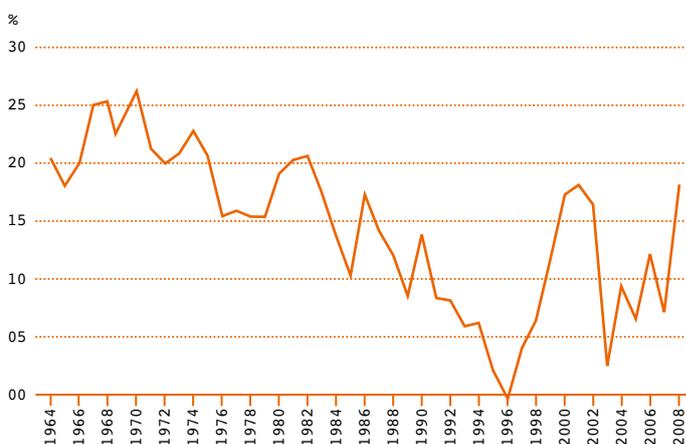
Un contrôle de gestion, mis en place en 1998 suite à une motion du Conseil municipal, a pour mission de veiller à l'adéquation entre missions, prestations

Ratio dette/revenu de la Ville de Genève (1964 – 2008)

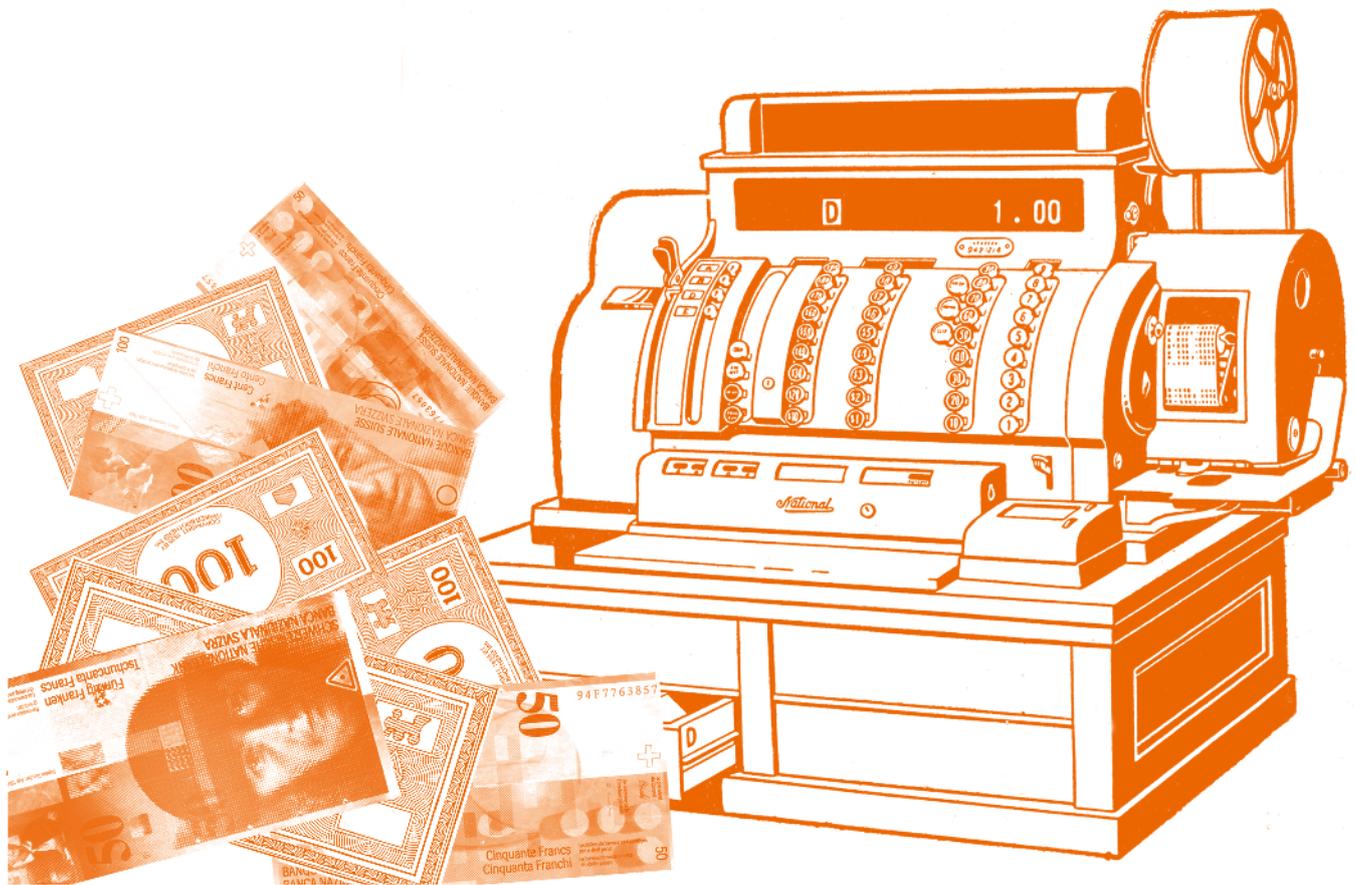


La dette rapportée au revenu constitue un indicateur de la santé financière d'une collectivité publique. Le graphique ci-dessus montre l'évolution, sur trente ans, du montant de la dette de la Ville de Genève par rapport à l'évolution de ses revenus.  
Source : Département des finances et du logement, Ville de Genève

Marge d'autofinancement de la Ville de Genève (1964 – 2008)



La marge d'autofinancement d'une collectivité publique mesure sa capacité à financer ses dépenses et ses investissements, une fois acquittées les charges de fonctionnement. Le graphique ci-dessus montre l'évolution, sur trente ans, de cet indicateur.  
Source : Département des finances et du logement, Ville de Genève



et objectifs, ainsi qu'à évaluer leur mise en œuvre. Il procède aussi à des audits organisationnels ponctuels, des analyses spécifiques et des contrôles mensuels de cohérence. Il n'a pas, pour le moment, mission d'évaluer l'adéquation entre les politiques publiques municipales et les critères de durabilité. Par ailleurs, des audits internes des services municipaux sont effectués par le contrôle financier qui s'intéresse principalement aux comptes de la Ville. En moyenne huit rapports par an sont établis.

Plusieurs projets municipaux importants obéissent à l'ensemble des phases d'un cycle de gestion de projet et comprennent les outils correspondants de suivi. Il s'agit, par exemple, de l'établissement d'un Plan directeur communal, de la labellisation « Cité de l'énergie » de la Ville, de la mise en place d'un « Plan lumière » ou de la création de la Centrale municipale d'achats (CMAI). Mais l'action municipale n'obéit pas encore systématique-

ment à toutes les règles régissant d'ordinaire les cycles de gestion.

### DÉFIS

**La Ville de Genève a plusieurs défis à relever, de nature différente, pour parvenir à une gestion locale durable. D'une part, il s'agit de garantir la pérennité de son action, actuelle et future, grâce à des finances saines. D'autre part, il convient de: veiller à rendre cohérentes les méthodologies de gestion des ressources financières et non financières; instaurer une gestion intégrée de l'action municipale – que celle-ci émane du Conseil administratif, du Conseil municipal ou de l'administration municipale; mettre en place un système de management environnemental, assorti d'objectifs à atteindre; effectuer la planification financière quadriennale des investissements en fonction des critères de développement durable.**

### POUR ALLER PLUS LOIN

Finances de la Ville de Genève :  
[www.ville-geneve.ch/themes/economie-finances-emploi/finances-communales/](http://www.ville-geneve.ch/themes/economie-finances-emploi/finances-communales/)

Argent public :  
 Budget annuel, dépenses et subventions du Département de la culture de la Ville de Genève :  
[www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departement-culture/argent-public/](http://www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departement-culture/argent-public/)

Cour des comptes :  
 Organe de contrôle de l'administration cantonale, des institutions de droit public et des organismes subventionnés :  
[www.ge.ch/cdc](http://www.ge.ch/cdc)

Cercle indicateurs des villes suisses :  
 Plateforme nationale d'indicateurs de développement durable :  
[www.aren.admin.ch/themen/nachhaltig/00268/00552/index.html?lang=fr](http://www.aren.admin.ch/themen/nachhaltig/00268/00552/index.html?lang=fr)

## ENGAGEMENT 3 : BIENS NATURELS COMMUNS

### ÉTAT DE LA SITUATION

La ville de Genève connaît un intense trafic routier, responsable de deux tiers des émissions polluantes enregistrées. En outre, la topographie «en cuvette» de la ville est propice à la rétention des polluants atmosphériques. En conséquence, la qualité de l'air y est médiocre et on note une présence excessive de trois polluants parmi les plus nocifs – le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières fines. Leurs taux moyens dépassent régulièrement les normes légales suisses sur la protection de l'air. Cette situation préoccupante pour la santé publique n'enregistre aucune amélioration au fil des ans.

La ville de Genève bénéficie d'une situation enviable pour l'approvisionnement en eau : à la sortie du plus grand réservoir d'eau d'Europe, le lac Léman, elle compte 364 cours d'eau formant un réseau de plus de 800 km et drainant une cuvette d'environ 820 km<sup>2</sup>, à l'abri de laquelle se trouve la plus importante nappe d'eau potable de la région. L'eau est considérée par la population comme une ressource abondante, d'autant qu'elle est encore bon marché. Son prix s'élève à environ CHF 3.- par mètre cube (1,98 €/m<sup>3</sup>). La consommation d'eau est

élevée: 162 l quotidiens par habitant alors que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime à 50 l/jour et par personne le volume d'eau potable indispensable. La gestion des eaux usées mérite d'être surveillée, une légère hausse des substances polluantes après traitement étant relevée ces dernières

*Nous nous engageons à assumer entièrement notre responsabilité dans la protection et la préservation des biens naturels communs, et dans la garantie d'un accès équitable à ceux-ci.*

années. En revanche, la charge en pollution rejetée dans le milieu naturel baisse régulièrement.

La qualité des sols genevois a été, par endroits, affectée par les activités humaines, essentiellement celles d'origine industrielle. Des pollutions du sol, de gravité variable, ont été identifiées sur 192 sites industriels anciens ou en activité. Un cadastre des sites pollués et contaminés a été établi, avec une planification des assainissements sur vingt-cinq ans.

En dépit du caractère urbain de son territoire, la ville de Genève accueille une biodiversité d'une grande richesse. Le Rhône genevois est inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale de la Convention de Ramsar. Environ 20% du territoire de la ville est constitué de parcs et de forêts urbaines. On recense 40'000 arbres (50 km d'alignement), 428'000 plantes et 600 espèces de plantes à fleurs sauvages, dont un quart est menacé à des degrés divers. Environ 200 espèces d'oiseaux sont recensées dont bon nombre d'oiseaux migrateurs (lieu d'hivernation ou de passage).

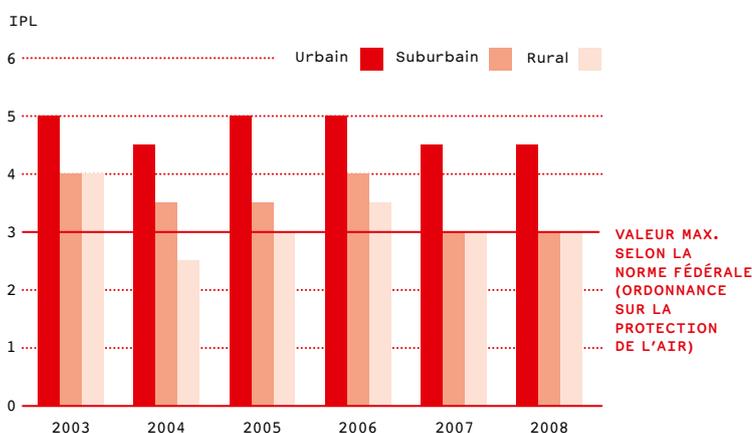
### CE QUE FAIT LA VILLE DE GENÈVE

En dépit de compétences limitées dans le domaine, la Ville de Genève mène une action énergique pour la protection et la préservation des biens naturels exceptionnels qu'offre son territoire.

Elle a multiplié les mesures pour lutter contre la pollution de l'air, en accord avec les directives cantonales :

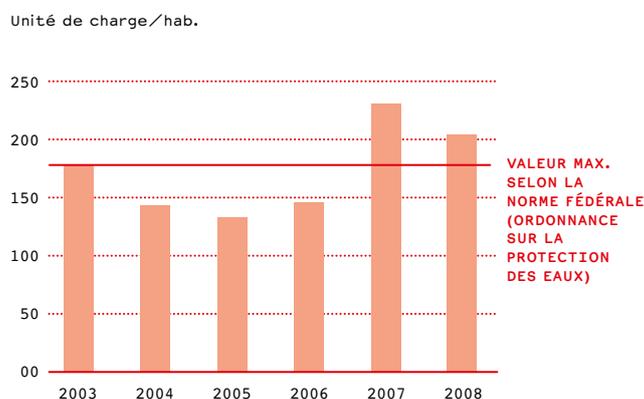
- promotion de la mobilité douce;
- soutien aux programmes régionaux d'actions pour réduire le trafic individuel motorisé;

Indice de pollution de l'air à long terme (IPL) à Genève (2003 – 2007)



L'indice de pollution à long terme (IPL) est un indice mixte qui renseigne sur la pollution de l'air à partir de la mesure des concentrations de trois des plus importants polluants atmosphériques (dioxyde d'azote, ozone et poussières fines). Une valeur faible de l'indicateur indique une bonne qualité de l'air. 6 est la valeur maximum de l'indice IPL.  
Source : Service cantonal de la protection de l'air (Genève)

Présence de substances polluantes dans les eaux, après traitement dans la station d'épuration de Genève (2003 – 2008)



Le graphique ci-dessus montre la qualité de l'eau à la sortie de la station d'épuration de Genève. Il mesure la quantité de boues, de nitrates et de phosphates rejetée dans l'environnement, rapportée au nombre d'habitants de la ville de Genève raccordés à la station.  
Source : Services Industriels de Genève (SIG)

## POUR ALLER PLUS LOIN

Genève 2020 : Renouveau durable d'une ville-centre  
Plan directeur de la Ville de Genève :  
[www.ville-geneve.ch/themes/amenagement-construction-logement/urbanisme-planification/plan-directeur-communal](http://www.ville-geneve.ch/themes/amenagement-construction-logement/urbanisme-planification/plan-directeur-communal)

Nature en ville et développement durable :  
Recensement des bonnes pratiques en matière de gestion des espaces verts genevois :  
[www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/publications/developpement\\_durable/nature-developpement-durable-brochure-ville-de-geneve.pdf](http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/publications/developpement_durable/nature-developpement-durable-brochure-ville-de-geneve.pdf)

Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève :  
[www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departement-culture/services-municipaux/conservatoire-jardin-botaniques/item/services/conservatoire-et-jardin-botaniques/](http://www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departement-culture/services-municipaux/conservatoire-jardin-botaniques/item/services/conservatoire-et-jardin-botaniques/)

Muséum d'histoire naturelle de la Ville de Genève :  
<http://www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departement-culture/services-municipaux/museum-musee-histoire-sciences/>

Plan d'assainissement de l'air dans le canton de Genève :  
<http://etat.geneve.ch/dt/air>

Système d'information du territoire genevois (SITG) :  
Cartes géo référencées de nombreux indicateurs environnementaux :  
<http://etat.geneve.ch/topoweb4>

- développement d'un réseau de pistes cyclables et d'itinéraires piétonniers ;
- aménagements du domaine public ;
- assainissement du parc municipal de chaudières ;
- mesures de réduction de l'impact environnemental et climatique des transports de l'administration municipale ;
- élaboration d'une politique énergétique et climatique.

Depuis 1996, la Ville de Genève mène un programme diversifié pour assurer une gestion rationnelle de l'eau. Celui-ci a permis une réduction de 35% de la consommation de la municipalité, tout en préservant la qualité des prestations aux usagers et usagers. Parmi les mesures prises, figurent la mise en circuit fermé des fontaines – 95% d'eau potable économisés – et la récupération de l'eau de pluie – lavage des véhicules, arrosage des parcs et des centres sportifs, alimentation des chasses d'eau.

En 2009, la Ville de Genève s'est dotée d'un nouveau plan directeur communal dont l'un des principaux objectifs est d'utiliser de façon rationnelle et durable le sol. Parallèlement, les services municipaux coordonnent l'assainissement des sites pollués qui font partie du patrimoine municipal, soit 54 sites.

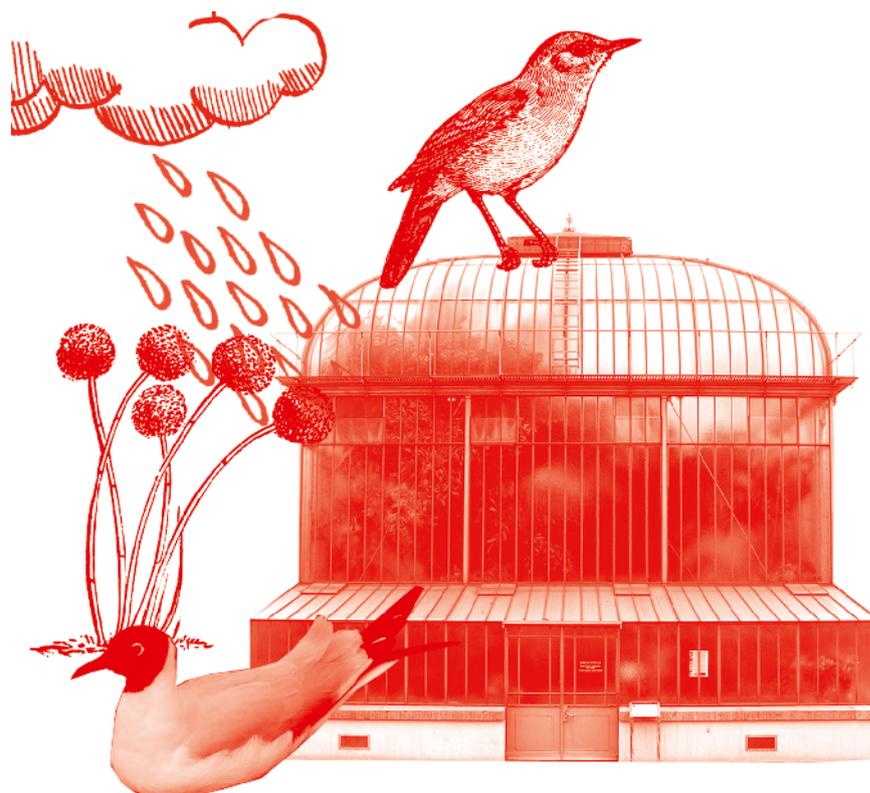
La Ville de Genève favorise activement la biodiversité du « patrimoine vert » de son territoire. Parcs, promenades et espaces verts sont entretenus selon les principes de « gestion différenciée », en fonction de leur usage et de leur vocation. Les services municipaux et institutions municipales conduisent une douzaine de projets de portée régionale, nationale ou

internationale, pour protéger les valeurs naturelles du territoire. Le nouveau plan directeur communal prévoit des « pénétrantes de verdure », couloirs écologiques à préserver ou à créer au sein de la zone urbanisée.

## DÉFIS

**La Ville de Genève va poursuivre ses efforts pour garantir durablement une qualité de l'air qui ne nuise pas à la santé publique. Cette priorité passe par une action concertée avec toutes les actrices et tous les acteurs du territoire et de l'agglomération franco-valdo-genevoise pour parvenir à un retour durable aux normes légales en la matière. Cet objectif requiert, en particulier, un redimensionnement du réseau routier et une limitation du trafic individuel motorisé.**

**Pour augmenter la biodiversité sur son territoire, la Ville de Genève va développer les espaces naturels et les habitats de qualité, en réseau. Cette entreprise vise à assurer un environnement diversifié et naturel, qui est perçu comme un facteur de bien-être par la population.**



## ENGAGEMENT 4 : CONSOMMATION RESPONSABLE ET CHOIX DE STYLE DE VIE

### ÉTAT DE LA SITUATION

La Suisse figure parmi les pays au niveau de développement économique le plus élevé au monde. Le produit intérieur brut par habitant est de CHF 66'365 (€ 43'938). Le pays se caractérise par un mode de vie largement basé sur une utilisation intensive des ressources naturelles et une consommation soutenue de biens. Genève, en tant que deuxième ville du pays, est représentative de ce mode de vie.

*Nous nous engageons à adopter et à faciliter une utilisation prudente et efficace des ressources et à encourager la consommation et la production durables.*

La consommation d'électricité à Genève a tendance à augmenter légèrement, mais elle demeure inférieure à la moyenne suisse. L'agent énergétique utilisé en majorité pour le chauffage des logements en ville est le mazout (71,4% des logements), suivi du gaz (23,6%).

La Ville de Genève est l'un des plus importants employeurs du canton et la propriétaire de quelque 800 bâtiments, ce

qui en fait une consommatrice importante d'énergie et de biens. Sa consommation énergétique est assurée pour un tiers par des ressources renouvelables ou préservant l'environnement et pour deux tiers par des ressources fossiles, non renouvelables. L'électricité consommée est à 100% renouvelable ou respectueuse de l'environnement. L'énergie utilisée pour le chauffage du patrimoine administratif de la Ville de Genève est constituée à 44% de mazout ; 50% de gaz ; 4% de bois et 2% de solaire. L'impact sur l'environnement est donc fort tandis que la dépendance aux énergies non renouvelables constitue un risque structurel et financier.

L'éclairage public représente près de 20% de la consommation électrique de la municipalité. Le parc de luminaires, composé de 14'000 lampes, est vieillissant et sa performance énergétique est médiocre. Près d'un tiers des luminaires sont dans un état de vétusté avancée et la moitié sont d'un rendement énergétique faible.

La Suisse enregistre une lente mais constante progression de la consommation de produits respectant les principes du développement durable. Certains produits durables connaissent un essor significatif et ont conquis une part considérable de marché (66% pour le papier recyclé, par exemple).

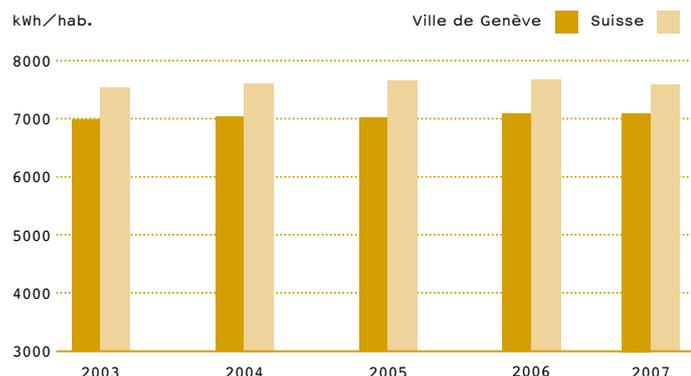
Le volume des déchets produits en ville de Genève est d'environ 390 kg/hab/an, soit 10% de plus que la moyenne suisse. Environ 33% de ces déchets sont recyclés, un chiffre inférieur à celui de la moyenne suisse (51%) mais des progrès sont toutefois notés.

### CE QUE FAIT LA VILLE DE GENÈVE

Depuis une trentaine d'années, la Ville de Genève mène une politique volontariste pour diminuer sa consommation d'énergie et développer le recours aux énergies renouvelables. Ces efforts ont porté leurs fruits : les consommations de chauffage du patrimoine immobilier municipal ont diminué de 40% et la consommation d'électricité de la municipalité est également en baisse. Depuis 2006, une stratégie ambitieuse est mise en œuvre pour rendre l'ensemble des bâtiments, dont la Ville est propriétaire, 100% renouvelables à l'horizon 2050 pour leurs besoins en chauffage. Lors de la construction et de la rénovation de bâtiments municipaux, des standards de haute performance énergétique sont désormais utilisés ainsi que des sources alternatives d'énergie, telles que la géothermie ou le bois-énergie.

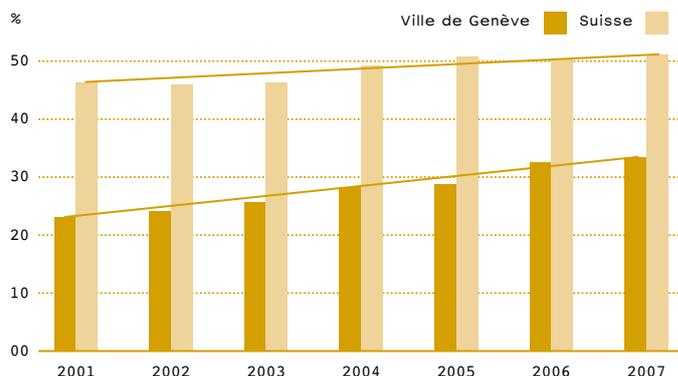
En 2009, la Ville de Genève s'est vue récompensée pour son action en recevant le label suisse «Cité de l'énergie», qui

Consommation d'électricité par habitant-e en ville de Genève et en Suisse (2003 – 2007)



Le graphique ci-dessus compare l'évolution de la consommation d'électricité en kilowattheure (kWh) par habitant-e et par an en ville de Genève et en Suisse pour la période 2003–2007.  
Source : Service cantonal de l'énergie (Genève) et Office fédéral de la statistique

Taux de collecte séparée des déchets, en ville de Genève et en Suisse (2001 – 2007)



Taux de collecte séparée = [Somme des matières récoltées séparément] / [Quantité de déchets domestiques incinérés ou mis en décharge (= déchets de ménage combustibles) + les matières récoltées séparément].  
Source : Ville de Genève et Office fédéral de la statistique



distingue une politique active dans le domaine de l'énergie durable. La Ville de Genève a déjà réalisé les trois quarts des mesures qualifiant une ville «Cité de l'énergie». Ce très bon résultat place Genève parmi les communes les plus performantes en Suisse et en Europe en matière énergétique.

La Ville de Genève a défini de nouveaux objectifs dans sa «politique énergétique et climatique» qui propose une vision à long terme sous le titre «Ensemble, pour une ville 100% renouvelable en 2050». Des objectifs stratégiques et des programmes spécifiques ont été identifiés et la planification des projets énergétiques est établie jusqu'en 2013.

Un plan directeur de l'éclairage public, le «Plan lumière», a été mis en place en 2009. Il intègre l'assainissement de 4'500 points lumineux qui devrait permettre de réduire d'un tiers les consommations d'électricité de la municipalité.

Les achats de biens et de services constituent le troisième poste des charges de la Ville de Genève et représentent 18,7% des dépenses municipales. En 2007, la Ville a créé une centrale d'achats qui a pour mission d'effectuer des achats durables de biens et de services. D'ores et déjà, les achats de matériel informatique et de véhicules favorisent les produits à obsolescence moins rapide. Le e-commerce a été introduit pour des

biens de consommation courante tels que les consommables informatiques ou les fournitures de bureau, ce qui diminue la quantité de déchets et limite les transports et les dépenses énergétiques.

La Ville de Genève gère 10 filières de récupération des déchets et 110 sites de collecte sélective implantés sur son territoire. Elle assume les coûts relatifs à la gestion des déchets tandis que les entreprises doivent assumer les frais d'élimination des leurs. Une série de mesures ont été prises pour améliorer la collecte et le recyclage des déchets. Un programme intensif de lutte contre les dépôts sauvages d'objets encombrants a permis de réduire leur nombre. Le principe pollueur-payeur est appliqué pour toutes les manifestations publiques, qui pratiquent désormais le tri sélectif. Plusieurs éco-contrats ont été signés entre la Ville et des partenaires privés pour diminuer l'impact de leurs activités commerciales sur l'environnement.

## DÉFIS

**La lutte pour réduire à la source le volume des déchets et généraliser leur recyclage est à renforcer. La Ville peut améliorer la collecte sélective et le recyclage pour parvenir, au minimum, à des résultats dans la moyenne suisse. A cet effet, il convient de multiplier les sites de collecte sélective; d'intensifier**

**et de cibler les actions de sensibilisation auprès de la population; de prendre des dispositions pour faciliter le tri des déchets dans les habitations privées.**

**Une généralisation de l'utilisation de critères de durabilité pour toute acquisition de biens et de services par la Ville est à mettre en place, ainsi que pour tous les achats effectués par les établissements autonomes que la Ville possède, et par les organismes qu'elle subventionne.**

**La Ville de Genève va poursuivre et intensifier son action en matière de politique énergétique et climatique, avec l'objectif de rendre l'ensemble du territoire de la ville 100% renouvelable en 2050. Elle souhaite obtenir le label «European Energy Award GOLD», la plus haute distinction européenne des Cités de l'énergie.**

### POUR ALLER PLUS LOIN

Energie et développement durable : Recensement des bonnes pratiques de gestion de l'énergie à Genève.

[www.ville-geneve.ch/themes/developpement-durable-energie/energie-climat/ecogestes/](http://www.ville-geneve.ch/themes/developpement-durable-energie/energie-climat/ecogestes/)

Stratégie « 100% renouvelable en 2050 pour le chauffage des bâtiments municipaux »:

<http://www.ville-geneve.ch/themes/developpement-durable-energie/energie-climat/politique-energetique-climatique/chauffage-100-renouvelable/>

Plan lumière de la Ville de Genève : Plan de mise en valeur nocturne de la ville de Genève :

[www.ville-geneve.ch/themes/amenagement-construction-logement/urbanisme-planification/plan-lumiere/](http://www.ville-geneve.ch/themes/amenagement-construction-logement/urbanisme-planification/plan-lumiere/)

Politique énergétique et climatique de la Ville de Genève

[www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/documents/rapports/Politique-energetique-et-climatique-brochure-2009-geneve.pdf](http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/documents/rapports/Politique-energetique-et-climatique-brochure-2009-geneve.pdf)

Cité de l'énergie :

Label qui certifie que les communes suisses mènent une politique énergétique durable :

[www.citedelenergie.ch](http://www.citedelenergie.ch)

# ENGAGEMENT 5 : PLANIFICATION ET CONCEPTION

## ÉTAT DE LA SITUATION

La ville de Genève est la commune la plus dense de Suisse et l'une des plus denses d'Europe (120 habitant-e-s/ha). Les quartiers centraux sont les plus denses et les plus exposés aux nuisances environnementales. La périphérie du territoire communal comporte des zones moins densément peuplées, qui se caractérisent par un grand morcellement parcellaire. Quelques zones du territoire communal sont en mutation et en attente d'un renouvellement urbain – abords de gares, zones d'entrepôts, etc.

Genève est la seule ville suisse dont la population augmente (+ 4,2% en dix ans). Cette hausse s'est accompagnée d'une faible diminution du nombre d'emplois, ce qui a permis à la ville de conserver, pour l'instant, une mixité fonctionnelle entre logement et emploi (0,7 logement par emploi).

Cette mixité est menacée par une surchauffe immobilière. En effet, l'essor démographique et économique a provoqué un besoin exacerbé d'espace, ce qui a généré une crise aiguë du logement. Une grave pénurie touche toutes les catégories de biens. Le taux de logements vacants à Genève est l'un des plus bas de

Suisse et d'Europe (0,19%), alors que l'on estime à environ 2% le taux de vacance permettant un marché ouvert. Compte tenu des besoins, la croissance du parc immobilier est insuffisante (+ 7,4% en quinze ans).

La pénurie de logements a suscité une augmentation constante des prix des biens fonciers et immobiliers. Deux tiers des Suisse-esse-s sont locataires de leur logement, ce qui fait de la Suisse le pays d'Europe ayant le taux de propriétaires le plus bas. En ville de Genève, 93,4% des habitant-e-s sont locataires. Les loyers sont très élevés et, au plan européen, seule Londres est plus chère que Genève. La valeur indicative du niveau moyen des loyers mensuels bruts payés par la majorité des ménages s'élève à CHF 2'000 (€ 1'340).

## CE QUE FAIT LA VILLE DE GENÈVE

Les compétences communales en matière d'urbanisme sont limitées. Néanmoins, la Ville de Genève a des responsabilités en matière de planification et de conception urbaine. Par ailleurs, la plupart des richesses patrimoniales et symboliques de Genève, aux plans architectural et historique, se trouvent sur son territoire – ce

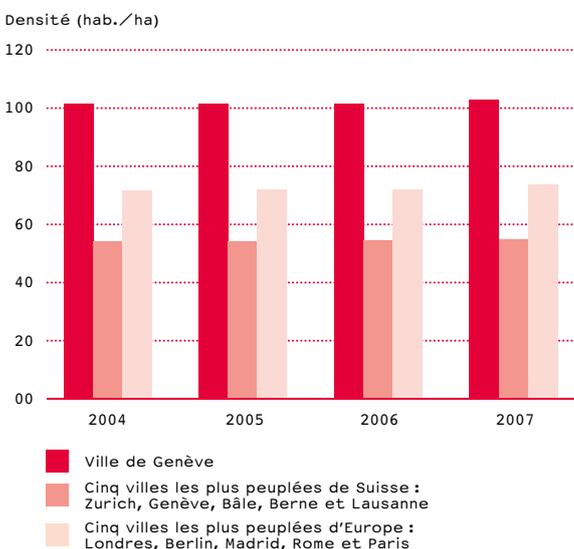
patrimoine culturel bâti séculaire est protégé par le droit fédéral et cantonal. La Ville de Genève est aussi propriétaire du domaine public communal, ce qui représente une surface et des enjeux considérables.

*Nous nous engageons à tenir un rôle stratégique dans la planification et la conception urbaines en y intégrant les aspects environnementaux, sociaux, économiques, de santé et culturels au profit de toutes et de tous.*

Elle est un important propriétaire foncier dont le portefeuille comprend une diversité de biens bâtis et non bâtis (terrains, immeubles, équipements, forêts, parcs). Un inventaire systématique du patrimoine architectural municipal est en cours.

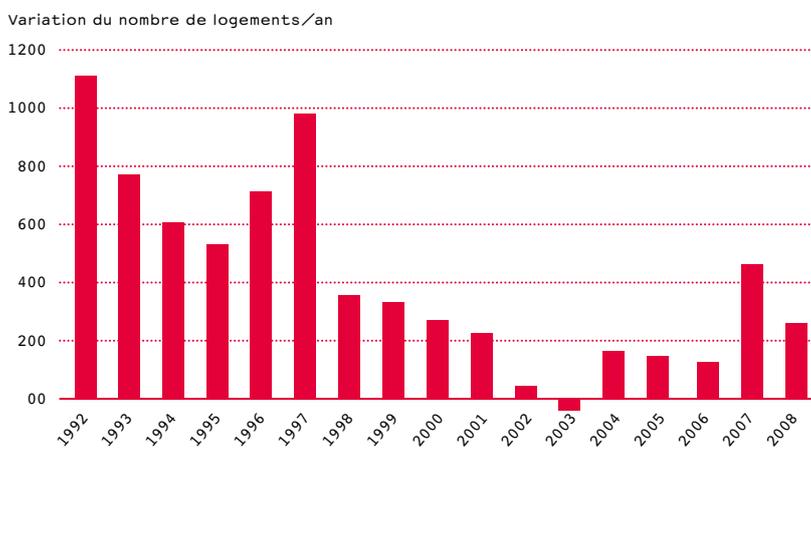
Dans le plan d'utilisation du sol (PUS) de 2007, la Ville de Genève a imposé un taux de 70 à 80% de logements, selon les secteurs de la ville; une proportion d'espaces verts publics ou privés pour toute parcelle de plus de 1'000 m<sup>2</sup>; la tenue d'activités ouvertes au public dans les rez-de-chaussée des immeubles, pour favoriser l'animation des rues.

Densité de la population en ville de Genève, en comparaison suisse et européenne (2005 – 2008)



Source: Union des villes suisses, Eurostat et Urban Audit

Variation annuelle du nombre de logements en ville de Genève (1992 – 2008)



Source: Office cantonal de la statistique (Genève)

## **POUR ALLER PLUS LOIN**

**GENÈVE 2020, renouvellement durable d'une ville-centre :**

Plan directeur communal qui fixe un ensemble d'orientations à moyen et long terme pour l'aménagement du territoire:

[www.ville-geneve.ch/themes/amenagement-construction-logement/urbanisme-planification/plan-directeur-communal/](http://www.ville-geneve.ch/themes/amenagement-construction-logement/urbanisme-planification/plan-directeur-communal/)

**Gérance Immobilière Municipale de la Ville de Genève :**

[www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departement-finances-logement/services-municipaux/gerance-immobiliere-municipale/item/services/gerance-immobiliere-municipale/](http://www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departement-finances-logement/services-municipaux/gerance-immobiliere-municipale/item/services/gerance-immobiliere-municipale/)

**Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise :**

Planification à long terme du développement de la région genevoise :  
[www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org)

En 2009, la Ville s'est dotée d'un nouveau Plan directeur communal, «Genève 2020, renouvellement durable d'une ville-centre», qui constitue un cadre contractuel et stratégique, ainsi qu'un engagement des autorités publiques. Le plan établit huit priorités politiques pour l'urbanisme communal à l'horizon 2020, parmi lesquelles figurent la promotion de la mixité entre emplois et logements, la construction de logements et la mise à disposition de logements à prix abordables.

La Ville de Genève mène depuis plusieurs années une politique de mise en valeur des espaces publics. Elle dispose d'un concept directeur pour le mobilier urbain, qui renforce la cohérence des équipements et leur intégration dans l'environnement. Ce concept a permis de diminuer l'occupation du domaine public municipal et son hétérogénéité (bancs, panneaux d'affichage, etc.).

La Ville de Genève n'a pas les moyens d'influencer l'ensemble du marché

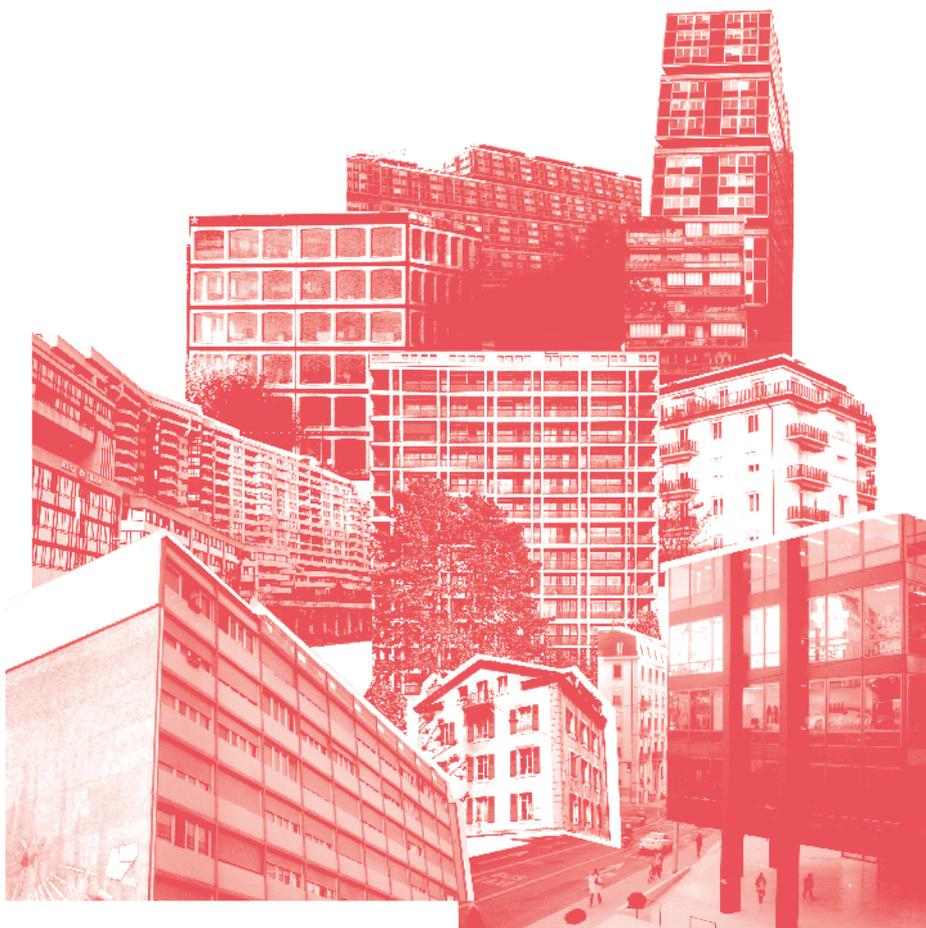
immobilier sur son territoire. Elle a concentré ses efforts pour maintenir et renforcer une offre de logements à bas loyers ainsi que la mixité dans l'utilisation de l'espace. Le parc immobilier de la Ville, qui compte 5'300 logements – soit 5,25% des logements du territoire communal, est géré par un office central, la Gérance Immobilière Municipale (GIM). Environ 95% de ces logements sont à caractère social et permettent à des populations défavorisées d'accéder à un toit pour des loyers jusqu'à moitié moins cher que sur le marché libre. Environ 400 bâtiments propriétés de la Ville servent aux besoins du public ou de l'administration – écoles, équipements sportifs et culturels. Nombre d'entre eux ont une dimension historique.

## **DÉFIS**

**La Ville de Genève a l'ambition d'assumer toute sa responsabilité dans l'évolution du territoire et d'inciter les partenaires publics et privés à agir de concert pour y développer un urbanisme durable. Construire, rénover et gérer le patrimoine bâti municipal selon une conception durable (énergie, matériaux, eau, savoir-faire) constitue un défi, tout comme disposer d'un nombre croissant de bâtiments exemplaires en matière de construction durable.**

**La Ville de Genève entend conduire une politique volontariste de création de logements sociaux (+ 2'000 logements), en intensifiant la prospection du marché immobilier, en actionnant davantage son droit de préemption et en créant de nouveaux partenariats avec les acteurs privés et publics.**

**La Ville a aussi un rôle important à jouer dans la revalorisation et/ou la requalification de zones délaissées ou désavantagées ainsi que dans la requalification de zones industrielles. Faire de tout nouveau quartier un éco-quartier et planifier la transformation progressive des quartiers de la ville en quartiers durables est un défi pour l'avenir de la ville.**



# ENGAGEMENT 6 : MOBILITÉ AMÉLIORÉE, TRAFIC LIMITÉ

## ÉTAT DE LA SITUATION

Genève concentre sur son territoire les emplois de la région tandis que l'habitat se caractérise par une importante dispersion. Par conséquent, en 2005, une enquête évaluait à près de 500'000 le nombre de franchissements quotidiens de la «frontière» cantonale, plus de 90% des trajets transfrontaliers se faisant en transports individuels motorisés. A l'intérieur du canton, environ 40% des déplacements sont effectués en transports individuels motorisés. Cette situation a des effets dommageables sur la qualité de l'espace public et la qualité de vie en ville: saturation du réseau routier, pollution de l'air, nuisances sonores en augmentation... Le trafic routier est la principale source de bruit sur le territoire communal. Les valeurs limites sont dépassées sur 63 km de rues et 80'000 personnes sont touchées par cette nuisance.

En ville de Genève, les transports individuels motorisés sont le principal mode de déplacement, même si leur part dans les modes de transports recule: moins 17% entre 1994 et 2005. On compte désormais 0,7 véhicule automobile par logement et 36% des Genevois vivent sans voiture (+ 6% en cinq ans). En revanche, le nombre de deux-roues motorisés augmente (+ 4% en moyenne), notamment en raison de l'infrastructure

cyclable et de l'offre gratuite en stationnement deux-roues.

Les zones de stationnement gratuit à durée illimitée ont été supprimées sur l'ensemble du territoire communal.

*Nous reconnaissons la relation entre transports, santé et environnement et nous nous engageons à favoriser puissamment les choix assurant une mobilité durable.*

Pour les habitant-e-s, un système spécial a été mis en place, permettant le stationnement illimité, en zone bleue, moyennant paiement d'un forfait (« macaron»). Les visiteuses ou visiteurs peuvent uniquement stationner pour de courtes durées, en zone bleue, une heure maximum gratuite ou en zone blanche, avec horodateur. Sur les 80'500 places de stationnement du territoire communal, seul 9% des 60% situés sur le domaine privé appartiennent à la Ville de Genève. Ces 9% représentent donc la marge de manœuvre de la Ville en termes de gestion du stationnement. Pour les nouvelles constructions, une norme variable selon la zone est imposée (maximum 1,6 place de stationnement voiture/habitant-e pour 100 m<sup>2</sup> de surface

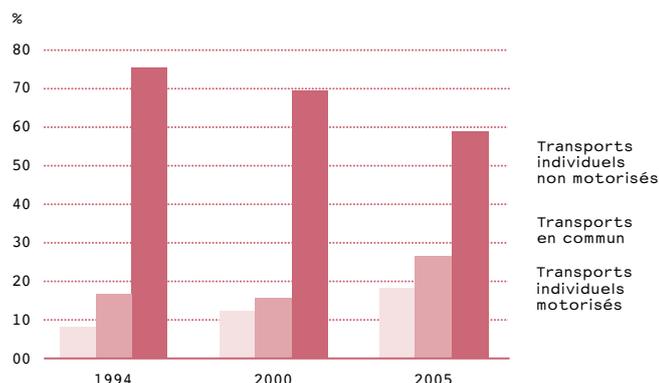
brute de plancher) ainsi qu'un minimum d'une place de stationnement vélo.

La part modale des transports publics en ville de Genève stagne (+ 1% entre 2000 et 2005). Le réseau de transports publics touche à ses limites. Son organisation à géométrie radiale n'est plus adaptée à la demande en déplacements ni aux conditions de circulation et ses performances plafonnent. De nouvelles infrastructures régionales de transports publics sont en construction, notamment plusieurs lignes de tramways. Une liaison ferroviaire transfrontalière (CEVA) reliant la gare Cornavin (Genève) à Annemasse (Haute-Savoie) est planifiée. Sa construction connectera les réseaux français et suisse et mettra en place un réseau express régional (RER).

Les habitant-e-s pratiquent de plus en plus la mobilité douce – marche à pied et vélo. Depuis 2000, celle-ci est devenue le premier mode de déplacement en ville (49%). La croissance du trafic cycliste est continue. Depuis 1987, le nombre de vélos traversant quotidiennement les ponts de la ville a plus que triplé.

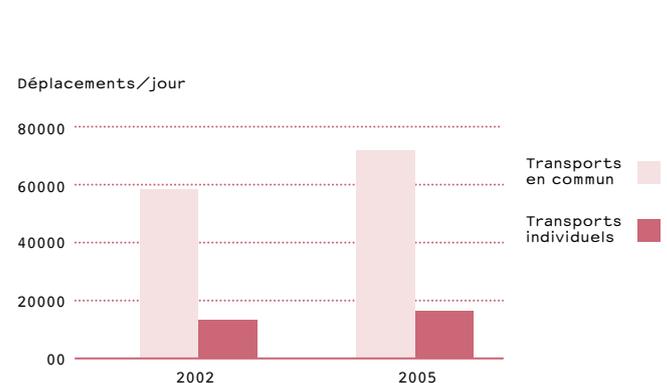
La sécurité routière est généralement bonne en Suisse et Genève ne fait pas exception. En 2007, on a recensé 3,18 accidents avec victimes pour 1'000 habitants (la moyenne suisse est de 3,49). La sécurité des cyclistes reste toutefois à améliorer.

Evolution de la répartition modale des déplacements de la population de la ville de Genève (1994 – 2005)



La répartition modale est calculée en pourcentage des distances effectuées. Les transports individuels non motorisés comprennent les déplacements à vélo et à pied. Source: Direction générale de la mobilité du canton de Genève

Nombre de pendulaires, par mode de transports, entrant pour la journée dans le canton de Genève et se rendant en ville de Genève (2002 – 2005)



Le schéma ci-dessus illustre le nombre de personnes, par mode de transports, entrant pour la journée dans le canton de Genève à destination de la ville de Genève, durant 24 heures un jour ouvrable moyen. Source: Office cantonal de la mobilité (Genève)



## CE QUE FAIT LA VILLE DE GENÈVE

Malgré des compétences limitées en matière d'organisation et de gestion de la circulation sur son territoire, la Ville de Genève mène depuis plusieurs années une action vigoureuse pour la mobilité durable. Elle oriente l'urbanisation vers une mixité fonctionnelle logement/emploi et travaille à l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers d'habitation.

D'ici à 2018, la Ville a l'obligation légale d'assainir les tronçons de rues qui dépassent les valeurs limites d'immission du bruit routier, définies dans l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). Un programme d'assainissement est en cours, qui porte sur 63 km de rues. Pour réduire les nuisances sonores et revaloriser durablement les quartiers d'habitation, la Ville met aussi en place un programme de zones à vitesse limitée à 30 km/h. Quinze zones de ce type ont déjà été réalisées et 12 zones additionnelles sont prévues avant 2020.

Chaque année, plusieurs campagnes de sensibilisation et d'encouragement à la mobilité douce sont menées, auprès de différents publics, notamment les enfants. Depuis 2004, la Ville de Genève dispose d'une image directrice du réseau cyclable. Sur 125 km d'itinéraires cyclables planifiés, 92 km de rues sont

déjà aménagés spécifiquement pour les vélos (pistes, bandes, cohabitation avec les piétons et les bus), soit environ la moitié du réseau viaire. Plus de 7'000 places de stationnement sécurisées pour les vélos ont été aménagées et la Ville de Genève soutient une association pour la promotion du vélo qui propose un système de prêt et de location de bicyclettes.

Un programme d'action pour revaloriser la marche en milieu urbain est mené depuis dix ans. La Ville de Genève s'est ainsi dotée d'un plan directeur des chemins pour piétons. La deuxième génération de ce plan, prévue en 2010, planifie l'extension des zones piétonnes et à priorité piétonne. En outre, des interventions ponctuelles, ou dans le cadre de projets globaux, permettent d'améliorer la sécurité et la continuité des cheminements piétonniers.

La Ville de Genève va participer aux efforts de mobilité durable au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise en soutenant la mise en service de nouvelles infrastructures de transports publics, dont des pôles d'échange qui accueilleront d'importantes nouvelles infrastructures publiques.

Plusieurs mesures en faveur de la mobilité douce ont été prises au sein de l'administration municipale, en particulier «le bouquet de transports» qui

propose diverses incitations à utiliser les modes de transport peu ou pas polluants, notamment des vélos de service pour les déplacements professionnels.

## DÉFIS

La mise en conformité des rues avec l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit constitue un défi de taille. Les compétences municipales en matière de circulation sont limitées et les interventions pour modérer la circulation sont particulièrement délicates sur les axes les plus chargés en trafic routier.

La Ville de Genève va participer aux efforts de mobilité durable au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise en soutenant la mise en service de nouvelles infrastructures de transport public, dont des pôles d'échange qui accueilleront d'importantes nouvelles infrastructures publiques.

La Ville de Genève continuera à encourager les modes de déplacement non motorisés, par des efforts d'aménagement, de planification et de promotion de l'éco-mobilité.

### POUR ALLER PLUS LOIN

Itinéraires pédestres :

«Genève à pied, 10 parcours à thèmes»  
[www.ville-geneve.ch/themes/mobilite/pieton/promenades-decouvrir-geneve](http://www.ville-geneve.ch/themes/mobilite/pieton/promenades-decouvrir-geneve)

Zones 20 km/h et 30 km/h :

petite vitesse, grand plaisir  
[www.ville-geneve.ch/themes/mobilite/voitures-motos/zones-20-30](http://www.ville-geneve.ch/themes/mobilite/voitures-motos/zones-20-30)

GENÈVE 2020, renouvellement durable d'une ville-centre :

Plan directeur communal :  
[www.ville-geneve.ch/themes/amenagement-construction-logement/urbanisme-planification/plan-directeur-communal/](http://www.ville-geneve.ch/themes/amenagement-construction-logement/urbanisme-planification/plan-directeur-communal/)

Mobilité et développement durable :

[http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/publications/developpement\\_durable/mobilite-developpement-durable-brochure-ville-de-geneve.pdf](http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/publications/developpement_durable/mobilite-developpement-durable-brochure-ville-de-geneve.pdf)

## ENGAGEMENT 7 : ACTIONS LOCALES POUR LA SANTÉ

### ÉTAT DE LA SITUATION

Dans le canton de Genève, l'espérance de vie s'établit à 83,8 ans pour les femmes et 77,6 ans pour les hommes. L'indicateur qui permet de mesurer la «mortalité prématurée» (avant 70 ans) montre que celle-ci a reculé, entre 1995 et 2005, grâce à une diminution des maladies infectieuses, des accidents, des suicides et des agressions. Les progrès enregistrés sont principalement dus aux avancées médicales dans le traitement des cancers, des maladies cardio-vasculaires et infectieuses, ainsi qu'aux efforts de prévention des accidents de la circulation et du tabagisme. 85% de la population se considère comme en bonne ou très bonne santé. Sept cent cinquante lits d'hôpital pour 100'000 habitant-e-s sont à disposition (610 lits pour 100'000 en Suisse et 590 lits pour 100'000 dans l'Union européenne).

Les principales pathologies rencontrées à Genève sont représentatives de celles caractérisant les pays développés européens. Elles sont majoritairement liées aux modes de vie. En ville de Genève, les problématiques socio-

sanitaires relèvent pour beaucoup du délitement des liens sociaux – isolement, marginalisation, exclusion, déficit des relations intergénérationnelles, etc.

L'activité sportive, qui constitue l'un des moyens de prévention des problèmes de santé, est répandue à Genève. Au moins 115'000 sportifs sont répertoriés et la ville compte 800 clubs et 75 associations et groupements sportifs. On note un engouement grandissant pour la pratique sportive libre, de loisirs, hors des contraintes d'un club (jogging par exemple) et une sensibilisation croissante à l'impact de l'activité physique et de l'alimentation sur la santé. L'essor local des magasins de produits biologiques et des marchés proposant des produits de l'agriculture biologique témoigne d'une évolution des mentalités et des comportements.

### CE QUE FAIT LA VILLE DE GENÈVE

La planification sanitaire et la santé publique sont de la compétence du Canton de Genève tandis que la Ville est responsable de l'action socio-sanitaire

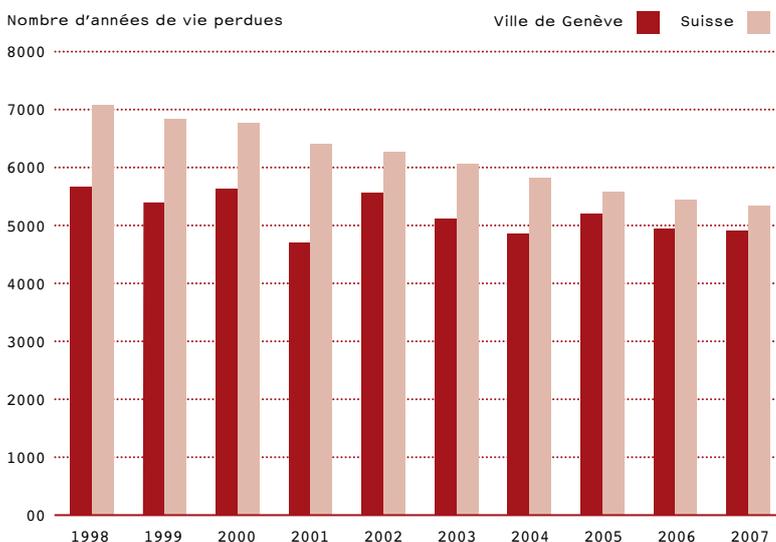
communautaire. Les Unités d'action communautaire (UAC) de l'administration municipale centrent leur action, dans les quartiers, sur les déterminants de la

*Nous nous engageons à protéger et à promouvoir la santé et le bien-être de nos concitoyens.*

santé – cadre de vie, ambiance, sentiment d'insécurité, etc. Elles travaillent sur l'intégration sociale des individus (cours de français, repas intercommunautaires, ateliers de lectures et de devoirs, rencontres entre parents et enfants de différentes nationalités); la solidarité de proximité (soutien à l'entraide de voisinage); l'usage social des espaces publics (médiation entre usagères ou usagers de l'espace public dans les quartiers, etc.).

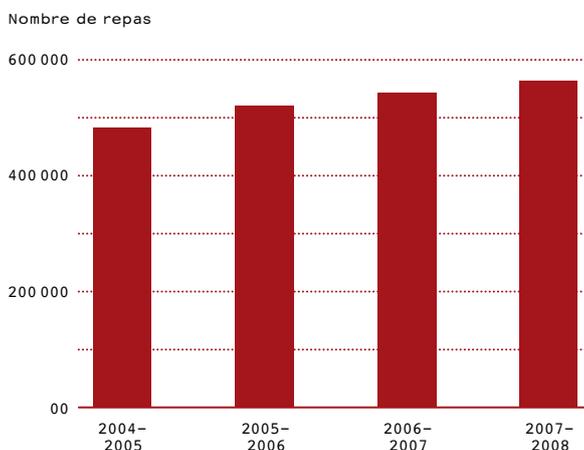
De nombreuses actions de prévention sont conduites auprès du grand public et des entreprises, telles que, par exemple, une sensibilisation à la mobilité douce ou la promotion de la sécurité sur le lieu de travail et à domicile. Un effort

Années de vie potentielles perdues en ville de Genève (1998 – 2007)



Le nombre d'années de vie potentielles perdues illustre le taux de mortalité considérée comme prématurée. Ce taux est calculé à partir des décès de personnes survenus avant qu'elles atteignent l'âge de 70 ans et prend en compte les années de vie perdues entre l'âge du décès et l'âge de 70 ans. Le taux est standardisé pour 100'000 habitant-e-s et est calculé sur la structure démographique de la population féminine et masculine de la ville de Genève.  
Source : Office cantonal de la statistique (Genève)

Nombre de repas, dotés d'un label de qualité, servis par année scolaire dans les restaurants scolaires de la Ville de Genève



L'indicateur montre l'évolution, sur quatre années scolaires, du nombre de repas servis aux enfants fréquentant les restaurants scolaires de la Ville de Genève. Ces repas sont labellisés et garantissent une alimentation équilibrée.  
Source : Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, Ville de Genève

particulier de prévention est effectué en faveur de la petite enfance et des enfants en âge scolaire, au moyen d'une politique de qualité, de diversité et de sécurité alimentaires menée dans les 40 restaurants scolaires financés par la Ville et qui sont tous labellisés «Fourchette verte junior». La Ville de Genève a aussi intégré les impératifs de santé et de qualité de vie des habitant-e-s dans le choix des matériaux de construction de ses bâtiments.

La Ville de Genève soutient le sport, outil d'intégration, de promotion de la santé et de convivialité, en particulier les activités sportives des enfants et des jeunes, des aîné-e-s et des personnes défavorisées. La Ville organise de nombreux événements pour assurer la promotion du sport dans les milieux modestes. De même, des activités sportives et récréatives sont proposées dans les établissements scolaires des quartiers défavorisés. Plusieurs nouveaux sports urbains, pratiqués par un public d'adolescent-e-s, font l'objet d'un appui, par exemple des «skate parcs» installés dans sept quartiers, où la Ville mène une action préventive concernant les risques d'accident et la consommation de stupéfiants. De même, la Ville soutient la pratique du

sport en mettant les salles de sport dans les écoles à la disposition des associations. Les activités sportives sont proposées à des tarifs très bas pour favoriser l'accès de toutes et tous. Ainsi, l'accès des jeunes aux manifestations sportives municipales est gratuit. Pour une vingtaine d'activités physiques, des cours sont gracieusement proposés aux plus de 55 ans. La fréquentation de ces activités est en augmentation (+12,5% entre 2003 et 2005).

### DÉFIS

**Dans un contexte multiculturel comme celui de Genève, une action municipale forte pour renforcer la cohésion sociale**

**est fondamentale. La Ville de Genève veut adapter rapidement son action aux évolutions des problématiques urbaines et leur trouver des réponses efficaces. A cet effet, il est nécessaire qu'elle dispose d'évaluations objectives des problématiques du lien social et de l'impact de son action sur la santé des personnes. Une politique socio-sanitaire communautaire, coordonnée au niveau local, peut lui permettre de mettre au point une stratégie de lutte contre les inégalités en matière de santé. En coordination avec le Canton, et dans le cadre d'une politique de prévention, un travail sur les questions d'alimentation et de mobilité, d'alcoolisme des jeunes et de dépression est prioritaire.**

#### **POUR ALLER PLUS LOIN**

Unités d'action communautaire de la Ville de Genève :

[www.ville-geneve.ch/themes/social/action-communautaire/](http://www.ville-geneve.ch/themes/social/action-communautaire/)

Sport et développement durable :

[www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/publications/developpement\\_durable/sport-dev-dur-brochure-ville-de-geneve.pdf](http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/publications/developpement_durable/sport-dev-dur-brochure-ville-de-geneve.pdf)

Cité senior :

Site d'information pour les seniors à Genève :

[www.seniors-geneve.ch/cite\\_seniors.php](http://www.seniors-geneve.ch/cite_seniors.php)

Fourchette verte :

Label de qualité alimentaire attribué aux entreprises de restauration dans le cadre de la promotion de la santé :

[www.fourchetteverte.ch](http://www.fourchetteverte.ch)



# ENGAGEMENT 8 : ÉCONOMIE LOCALE VIVANTE ET DURABLE

## ÉTAT DE LA SITUATION

La ville de Genève compte 150'000 emplois, soit plus de la moitié des emplois du canton. Le secteur tertiaire représente environ 93% de l'activité économique et le secteur secondaire 7% – le secteur primaire est marginal. Depuis 2001, le nombre d'emplois augmente en ville de Genève (+ 3% par an), tandis que les activités économiques présentes sur son territoire ont profondément évolué.

*Nous nous engageons à créer et à soutenir une économie locale vivante qui donne accès à l'emploi sans porter préjudice à l'environnement.*

Le développement des communes autour de Genève a provoqué le déplacement des industries, du centre vers la périphérie. En vingt ans, 62% des emplois du secteur secondaire ont disparu et la ville a perdu 7'300 emplois. La croissance massive du secteur tertiaire a permis d'en remplacer une grande partie. Aujourd'hui, les activités financières et celles du commerce de détail se déploient essentiellement au centre-ville. Huit emplois financiers sur

10 y sont situés ainsi que 6 emplois sur 10 pour le commerce de détail et l'hôtellerie-restauration. La finance et le commerce de luxe se sont ainsi peu à peu imposés au détriment des services et commerces de proximité. Le centre-ville souffre aujourd'hui d'un manque de diversité et de mixité des activités économiques.

En dépit d'un fort dynamisme économique, la ville de Genève connaît le taux de chômage le plus élevé de toutes les villes suisses – 7,3% de la population active en 2008. Ce résultat s'explique par des facteurs structurels propres à Genève: niveau de formation et/ou qualification des chômeurs/euses plus bas que celui des actifs; large réservoir régional de main-d'œuvre dans lequel les entreprises peuvent puiser; durée du chômage plus longue; âge moyen des chômeurs/euses élevé, rendant le retour au travail difficile. Au plan européen, le taux de chômage en ville de Genève se situe dans la moyenne.

Le nombre d'emplois dans le secteur primaire est négligeable. Seul 1,5% de la superficie du territoire communal est constitué de terrains agricoles, ceux-ci ayant diminué de près de 50% en vingt ans. Au niveau cantonal, le nombre d'exploitations et d'emplois agricoles a

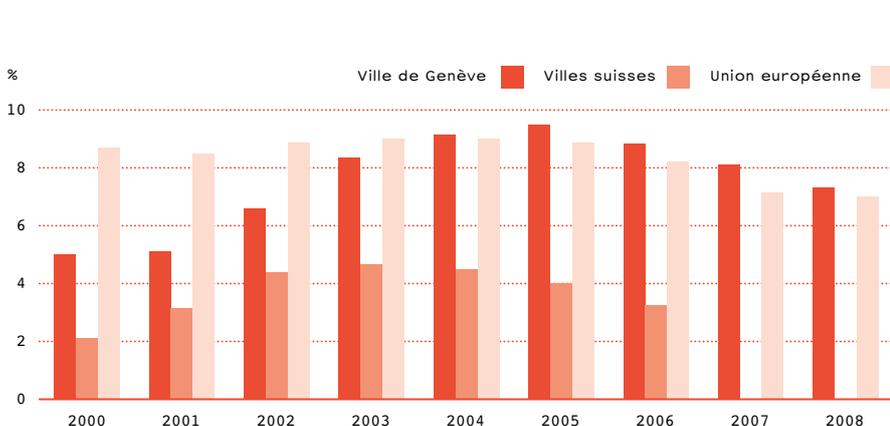
chuté de moitié, mais il subsiste des terrains et des exploitations qui fournissent leur production locale aux habitant-e-s de la ville. L'agriculture de proximité, bien que limitée, enregistre un vif engouement.

Genève bénéficie d'un important tourisme d'affaires (80% de l'activité touristique). La promotion touristique est assurée à 99,5% par le secteur privé. Le prix moyen d'une nuitée en ville est le plus élevé d'Europe – CHF 300 (€ 194) pour une chambre double standard. La moyenne des métropoles européennes est de CHF 158 (€ 105) et de CHF 235 (€ 156) pour Londres.

## CE QUE FAIT LA VILLE DE GENÈVE

La promotion économique relève du Canton de Genève, la formation professionnelle est, quant à elle, de la compétence de la Confédération et des fédérations professionnelles. Dans le cadre de ses compétences, la Ville de Genève s'efforce de soutenir l'emploi local et de favoriser une activité économique durable. A travers sa Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec), elle promeut de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, sou-

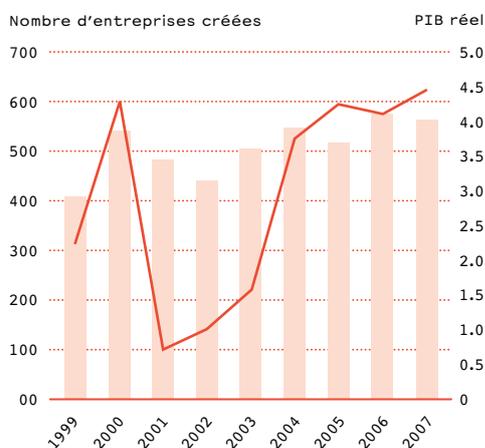
Taux de chômage en ville de Genève en comparaison suisse et européenne (2001 – 2008)



Le graphique ci-dessus illustre le taux de chômage rapporté à la population active de la ville de Genève. Ce taux est comparé au taux moyen de l'ensemble des villes suisses (données non disponibles pour 2007 et 2008) et au taux moyen de l'Union européenne.

Sources: Office cantonal de la statistique (Genève); Office fédéral de la statistique; Eurostat

Nombre d'entreprises créées annuellement en ville de Genève (1999 – 2007)



Le nombre d'entreprises créées annuellement sur le territoire de la ville de Genève est mis en parallèle avec le produit intérieur brut (PIB) réel du canton de Genève. Une comparaison est établie entre conjoncture et création de nouvelles entreprises.

Source: Office cantonal de la statistique (Genève)

## **POUR ALLER PLUS LOIN**

Promotion économique genevoise :  
[www.whygeneva.ch](http://www.whygeneva.ch)

Fondetec :  
Fondation qui a pour but de promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, de soutenir et de développer des entreprises existantes et de stimuler l'innovation en ville de Genève :  
[www.fondetec.ch](http://www.fondetec.ch)

APRÈS-GE, chambre de l'économie sociale et solidaire :  
[www.apres-ge.ch](http://www.apres-ge.ch)

Incubateur d'économie sociale et solidaire :  
[www.essaim.ch](http://www.essaim.ch)

Fourchette verte :  
Label de qualité alimentaire attribué aux entreprises de restauration dans le cadre de la promotion de la santé :  
[www.fourchetteverte.ch](http://www.fourchetteverte.ch)

Campagnon.ch :  
Guide sur les loisirs verts et le tourisme rural dans la campagne genevoise :  
[www.campagnon.ch](http://www.campagnon.ch)

Plateforme pour une agriculture socialement durable :  
[www.agrisodu.ch](http://www.agrisodu.ch)

Office du tourisme genevois :  
[www.geneve-tourisme.ch](http://www.geneve-tourisme.ch)

tient et développe les entreprises existantes et stimule l'innovation. Depuis sa création en 1997, la Fondetec a prêté environ CHF 47 millions (€ 31 millions) à plus de 350 entreprises. Près d'un quart des dossiers acceptés en 2008 sont des projets inférieurs à CHF 50'000 (€ 33'000), dits de «microcrédits». Ces projets émanent le plus souvent de personnes en recherche d'emploi. La Fondetec apporte également un soutien important à l'entrepreneuriat féminin. En 2008, près de la moitié des dossiers acceptés était des projets menés exclusivement par des femmes.

Plusieurs projets en matière de réinsertion socioprofessionnelle sont soutenus par



la Ville qui dispose aussi d'un «Fonds chômage» pour financer la réinsertion sociale et professionnelle de personnes au chômage ou à la recherche d'un emploi, via un soutien à des associations et entreprises de réinsertion.

L'économie sociale et solidaire est encouragée. En 2009, la Ville de Genève a notamment financé la création du premier incubateur de l'économie sociale et solidaire (Essaim). L'incubateur devrait intégrer une structure d'accompagnement et d'hébergement mixant économie classique et économie sociale et solidaire à l'horizon 2014. Plus largement, la Ville favorise l'octroi de locaux et le financement d'entreprises et associations qui participent au développement d'une économie locale durable et vivante.

La Ville de Genève soutient les activités culturelles et le monde culturel par l'attribution de quelque CHF 60 millions (€ 39,6 millions) de subventions financières et CHF 10 millions (€ 6,6 millions) de subventions en nature (locaux mis à disposition). Au moins six types de bourses pour artistes sont attribués chaque année. Outre la création de spectacles, cet appui permet, au plan local, le fonctionnement de dizaines d'institutions culturelles et l'emploi de centaines de personnes dans ce secteur.

Forte de 4'000 employé-e-s, la Ville est l'un des employeurs les plus importants de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Elle mène une politique volontariste en

faveur de l'emploi: augmentation du nombre des places d'apprentissage et accueil au sein des services municipaux de personnes bénéficiant de mesures d'insertion. La Ville de Genève siège dans de nombreux conseils d'administration et conseils de fondation et s'efforce d'influencer les politiques mises en œuvre par les entreprises et les institutions. Elle les encourage à promouvoir et à mettre en application de bonnes pratiques en matière sociale et environnementale.

## **DÉFIS**

**La Ville de Genève veut coopérer avec les entreprises locales dans la promotion et la mise en application de bonnes pratiques d'entreprises en matière de responsabilités écologique et sociale. L'attractivité de Genève est à soutenir, en renforçant la qualité, l'accessibilité et la durabilité de l'espace public et des cafés, restaurants et buvettes qui sont la propriété de la Ville. Une augmentation significative de la part des produits locaux et de saison servis au sein de ces établissements de restauration collective favoriserait les entreprises locales et réduirait les transports de marchandises. Les politiques publiques d'achats constituent également pour la Ville des instruments de soutien au développement d'entreprises durables. D'une manière générale, contribuer à la mise en place d'un tourisme durable et d'un éco-tourisme à Genève constitue un défi.**

# ENGAGEMENT 9 : ÉQUITÉ SOCIALE, JUSTICE ET CULTURE

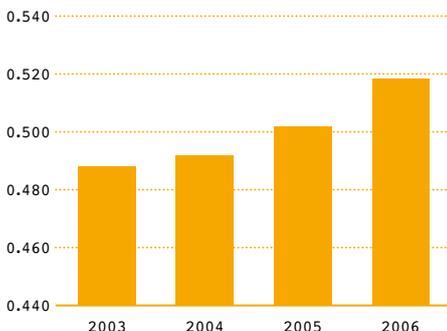
## ÉTAT DE LA SITUATION

Genève est une ville prospère à l'image de la Suisse. La pauvreté y existe néanmoins, le plus souvent invisible aux yeux du public, et les inégalités de revenus y sont en hausse depuis 2003. En Suisse, le seuil de pauvreté s'établit à CHF 2'200 mensuels pour un ménage d'une personne (€ 1'450) et à CHF 4'650 mensuels pour un couple avec deux enfants (€ 3'000). Les services sociaux observent la précarisation de nouveaux groupes: personnes seules et/ou isolées, personnes sans statut légal, jeunes adultes (20–25 ans), familles monoparentales et familles avec plusieurs enfants.

Genève compte des habitant-e-s de 182 nationalités, dont 24 d'entre elles sont représentées par au moins 1'000 ressortissant-e-s. La population étrangère connaît des conditions socio-économiques d'une grande variété. Le taux d'intégration des résident-e-s étrangers ou étrangères est le plus élevé de Suisse (7,7% comparé à une moyenne nationale de 5,5%) L'école joue un rôle intégrateur important. Genève accueille tous les enfants, y compris ceux sans statut légal, dans les structures scolaires publiques.

Genève est une ville sûre, comparative-ment à la plupart des villes européennes.

Degré d'inégalité de la distribution des revenus en ville de Genève – Indice de Gini (2003–2006)  
Indice de Gini



L'indice de Gini mesure l'inégalité de la répartition du revenu au sein d'une population. Il peut varier entre un minimum de 0 et un maximum de 1 (0 représentant l'absence d'inégalité et 1 la plus grande inégalité possible). Dans le graphique ci-dessus, l'indice est calculé sur le montant imposable.  
Sources : Département cantonal des finances (Genève); Office cantonal de la statistique (Genève)

La grande criminalité violente est inférieure aux moyennes européennes (15 homicides en 2008). Les infractions contre le patrimoine représentent 80% du total des infractions au Code pénal. Le nombre de vols de voitures a diminué de 45% en quinze ans et celui des vols de vélos d'environ 35%. En revanche, le nombre des vols par effraction enregistre une forte augmentation (+ 21,6% entre 2007 et 2008), surtout dans les appartements.

*Nous nous engageons à soutenir les communautés ouvertes et solidaires.*

Comme dans de nombreuses villes de taille comparable, il existe un sentiment d'insécurité chez de nombreux habitant-e-s. Dans certains quartiers, la présence de trafiquants de drogue génère un sentiment de peur et des regroupements de jeunes sur l'espace public suscitent la crainte.

Genève est une ville culturellement dynamique. Elle compte une quarantaine de musées et centres d'art, une trentaine de théâtres dont un opéra, une cinquantaine de galeries d'exposition, une quinzaine de bibliothèques et de cinémas. Une centaine de festivals et de manifestations dans toutes les disciplines artistiques y sont organisés chaque année.

## CE QUE FAIT LA VILLE DE GENÈVE

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion est une priorité de la Ville de Genève. Elle coordonne l'action de tous les partenaires privés et publics dans ce domaine et propose une série de prestations, telles que des repas gratuits et des hébergements d'urgence. Le nombre annuel de repas gratuits servis dans les «clubs sociaux» municipaux est d'environ 80'000 – leur nombre a doublé entre 2004 et 2006. La Ville soutient également une entreprise sociale, Partage, qui récolte les surplus alimentaires des entreprises

de la région, destinés à être détruits, pour les redistribuer aux organismes sociaux privés et publics. Environ 830 tonnes de denrées alimentaires ont été redistribuées en 2008 (280 tonnes en 2006). La Ville de Genève met à disposition un abri de protection civile pour un accueil d'urgence et des personnes sans-abri. Quinze mille nuitées y ont été enregistrées durant l'hiver 2008–2009.

La politique sociale de la Ville de Genève est centrée sur l'action communautaire de proximité, tandis que le Canton est responsable de la politique sanitaire, de l'aide sociale et financière individuelle ainsi que du soutien aux chômeuses et chômeurs. La Ville verse néanmoins des aides financières complémentaires à environ 8'000 personnes, à hauteur de CHF 11 millions (€ 7,2 millions). Enfin, la Ville de Genève propose plus de 5'000 logements sociaux.

Dans les quartiers, les Unités d'action communautaire (UAC) travaillent en étroite collaboration avec les habitant-e-s pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, intégrer les enfants migrants et soutenir les familles prenant soin d'une personne dépendante ou handicapée. La Ville a développé d'autres outils qui favorisent la participation des habitant-e-s, en particulier des «Contrats de quartier».

Si l'égalité entre les femmes et les hommes est acquise en droit et si de nombreux progrès sont constatés, elle ne se concrétise pas totalement dans les faits. Contribuer à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes en luttant contre les stéréotypes de genre est une préoccupation prioritaire de la Ville de Genève. En 2008, elle a signé la Charte européenne de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la ville et, en 2009, elle a adopté un règlement pour la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes dans l'administration municipale et prend ses séries de mesures y afférant. Un nouveau statut de la fonction publique municipale prévoit un congé maternité de 5 mois, ainsi qu'un congé paternité de 4 semaines et un congé parental.

La sécurité dans l'espace public est du ressort de la Ville de Genève, dont les agents municipaux de sécurité effectuent une surveillance de proximité et ont vu, en 2009, leurs compétences renforcées. Les patrouilleuses scolaires, salariées par la Ville, veillent à la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Dans les immeubles appartenant à la Ville, les concierges sont formés à gérer les conflits mineurs.

La Ville de Genève est l'acteur public majeur de la vie culturelle de la région genevoise. Elle consacre plus de 20% de son budget et de 15% à 20% de ses investissements à la culture, soit l'un

des plus forts taux parmi les villes européennes. Elle organise une vingtaine de manifestations annuelles permettant une grande diversité culturelle et un brassage de populations et de cultures – par exemple la Fête de la musique ou la Nuit de la science. Elle fournit un soutien aux artistes dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, du cinéma, de l'art contemporain, du livre et de l'édition et, enfin, dans celui des manifestations pluridisciplinaires. Elle porte une attention particulière aux expressions artistiques nouvelles et à la création indépendante.

L'action de la Ville en matière de promotion culturelle est prioritairement



#### **POUR ALLER PLUS LOIN**

Règlement du Conseil administratif pour la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration municipale :

[www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Cadre\\_legal/egalite-reglement-2009-ville-de-geneve.pdf](http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Cadre_legal/egalite-reglement-2009-ville-de-geneve.pdf)

Politique en matière d'égalité et de diversité de la Ville de Genève :

[www.ville-geneve.ch/themes/vie-privee-egalite-citoyennete/egalite-diversite/](http://www.ville-geneve.ch/themes/vie-privee-egalite-citoyennete/egalite-diversite/)

Cohésion sociale :

Bonnes pratiques du développement durable sous l'angle social en ville de Genève :

[www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/publications/social/Cohesion-sociale-developpement-durable-brochure-ville-geneve.pdf](http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/publications/social/Cohesion-sociale-developpement-durable-brochure-ville-geneve.pdf)

Unités d'action communautaire de la Ville de Genève :

[www.ville-geneve.ch/themes/social/action-communautaire/](http://www.ville-geneve.ch/themes/social/action-communautaire/)

Culture et développement durable : Bonnes pratiques de développement durable de la Ville de Genève dans le domaine culturel :

[www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/publications/developpement\\_durable/culture-et-developpement-durable-brochure-ville-de-geneve.pdf](http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/publications/developpement_durable/culture-et-developpement-durable-brochure-ville-de-geneve.pdf)

La ville est à vous :

Fêtes de quartiers mettant à la disposition des habitants l'espace public et des stands de vente et d'animations :

[www.ville-ge.ch/culture/vav](http://www.ville-ge.ch/culture/vav)

Fête des voisins :

Fête qui rassemble les voisins d'un immeuble, d'une rue ou d'un quartier pour un moment de convivialité :

[www.ville-geneve.ch/themes/social/manifestations-evenements/fete-voisins/](http://www.ville-geneve.ch/themes/social/manifestations-evenements/fete-voisins/)

Handicap & Culture :

Offre des institutions culturelles en matière de mesures spécifiques de médiation pour les personnes handicapées :

[www.ville-geneve.ch/themes/culture/culture/handicap-culture/publications/](http://www.ville-geneve.ch/themes/culture/culture/handicap-culture/publications/)

Chéquier culture :

Offres tarifaires et réductions pour des spectacles et autres offres culturelles genevoises :

[www.ville-geneve.ch/themes/culture/culture/mesures-specifiques/](http://www.ville-geneve.ch/themes/culture/culture/mesures-specifiques/)

Mesures facilitant l'accès à la culture pour le jeune public :

[www.ville-geneve.ch/themes/culture/culture/jeune-public/](http://www.ville-geneve.ch/themes/culture/culture/jeune-public/)

Carte 20 ans 20 francs :

Carte de réduction destinée aux 0-20 ans pour des offres culturelles : [www.20ans20francs.ch](http://www.20ans20francs.ch)

Cité senior : Site d'information pour les seniors en ville de Genève :

[www.seniors-geneve.ch/cite\\_seniors.php](http://www.seniors-geneve.ch/cite_seniors.php)

orientée vers l'accès à la culture pour toutes et tous, quels que soient l'origine socioculturelle, l'âge, les revenus. Les principales manifestations culturelles organisées par la Ville sont gratuites et des tarifs spéciaux sont proposés aux personnes âgées, aux jeunes, aux personnes handicapées et à celles à revenus modestes.

#### **DÉFIS**

**Dans un contexte urbain en constante transformation et connaissant un flux migratoire très élevé, le défi est de mener une politique municipale de proximité encourageant le maintien du lien social et adaptable aux évolutions rapides de l'environnement. Les lieux de rencontres dans les quartiers sont à favoriser ainsi que les projets culturels et sociaux contribuant à la proximité et à la participation de la population.**

**La lutte contre l'insécurité et contre le sentiment d'insécurité, préjudiciables à la convivialité dans les quartiers, constitue une priorité. Un travail conjoint des différents services municipaux, en particulier des agents municipaux et des Unités d'action communautaire, est à soutenir, ainsi que le développement du système des « Contrats de quartier ».**

# ENGAGEMENT 10 : DU LOCAL AU GLOBAL

## ÉTAT DE LA SITUATION

Genève est le deuxième centre des Nations Unies et la ville-hôte de multiples organisations internationales, organisations non gouvernementales (ONG), missions diplomatiques et réunions internationales. Ces caractéristiques en font l'une des principales capitales mondiales de la coopération multilatérale en faveur de la paix, de la justice et du développement durable.

De par la présence d'une palette d'actrices et d'acteurs politiques, économiques et sociaux, nombre des enjeux contemporains les plus cruciaux y sont quotidiennement traités : réchauffement climatique, atteintes à l'environnement, pandémies, migrations, échanges internationaux... Genève constitue un centre majeur de recherche de consensus et de coopération entre de multiples parties prenantes, orientées vers le développement durable de la planète. Les règles et les standards régulant des activités et des problèmes du monde contemporain y sont établis dans les domaines de l'environnement, la santé, l'économie, le commerce, le social, l'humanitaire et les droits humains.

L'aide publique de Genève au développement (canton et communes) est la plus élevée de Suisse. En 2006, elle représen-

tait 46,2% de l'ensemble des contributions cantonales et communales au niveau national.

*Nous nous engageons  
à assumer notre  
responsabilité globale  
pour atteindre la paix,  
la justice, l'équité,  
le développement durable  
et la protection climatique.*

Il n'existe pas de suivi global des émissions de CO<sub>2</sub> sur le territoire de la ville. Pour l'instant, la Ville de Genève ne dispose pas, non plus, d'une comptabilisation générale des émissions de gaz à effet de serre, générées par les activités de son administration. Néanmoins, la problématique climatique, jusqu'ici tacitement intégrée à la politique énergétique, constitue désormais un élément fondamental dans l'élaboration de l'action de la Ville de Genève pour le futur.

## CE QUE FAIT LA VILLE DE GENÈVE

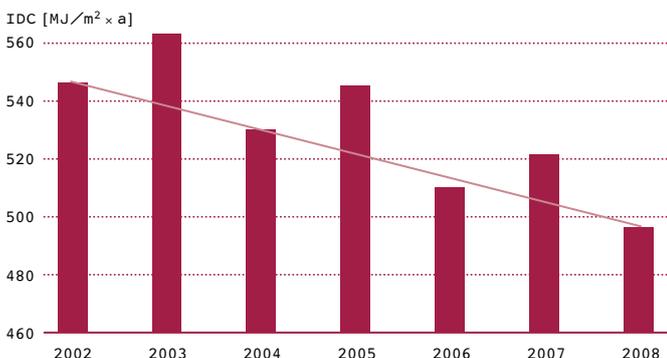
La Ville de Genève assure son rôle de ville-hôte d'organisations internationales, non gouvernementales, représentations diplomatiques et réunions internatio-

nales, en coordination et en complémentarité avec la Confédération helvétique et le Canton de Genève. Elle met en place de nombreuses mesures pour favoriser l'accueil et l'intégration de la communauté internationale, en particulier celle des ONG.

La Ville de Genève participe activement à la coopération internationale entre villes. Outre son appartenance à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU – réseau mondial des villes), elle est membre d'une trentaine de réseaux de villes, généralistes et spécialisés, au niveau mondial, européen et suisse. Elle privilégie les réseaux consacrés à l'environnement, aux droits de l'homme, à la paix et à la démocratie. Elle appartient aux principaux réseaux dédiés à la protection climatique, notamment *World Mayors Council on Climate Change*, *EnergieCités*, *Cité de l'Energie*, le *Conseil international pour les initiatives écologiques durables (ICLEI)*.

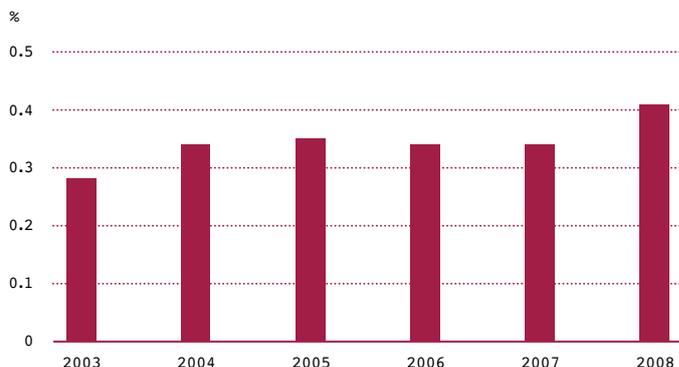
La Ville de Genève a défini des objectifs de solidarité internationale et s'est fixé pour but d'y consacrer 0,7% de son budget de fonctionnement. Actuellement, elle y affecte de 0,25% à 0,4% du budget municipal, selon les années. En 2008, le montant de l'effort municipal de solidarité internationale s'est élevé à CHF 3,7 millions (€ 2,45 millions).

Indice de dépense chaleur (IDC) des bâtiments en ville de Genève (2002 – 2008)



Le graphique ci-dessus montre l'évolution de l'indice de dépense chaleur moyen des bâtiments en ville de Genève, existants en 1993 et comprenant 5 preneurs et plus d'une installation de chauffage central, soit environ 5'000 bâtiments connus. L'indice représente l'énergie finale – en mégajoule – consommée pour la production de chaleur pendant une année dans un bâtiment, divisée par la surface de référence de ce bâtiment – en m<sup>2</sup>.  
Source : Service cantonal de l'énergie (Genève)

Part des dépenses de la Ville de Genève consacrée à la solidarité internationale (2003 – 2008)



Le schéma ci-dessus montre le pourcentage des dépenses de la Ville de Genève consacrées à des actions d'entraide à l'étranger (aide au développement et aide humanitaire) par rapport au total des dépenses courantes de la Ville (charges sans amortissement). Les actions considérées incluent l'aide en faveur de collectivités publiques et de structures privées exerçant des missions, ou offrant des prestations, d'intérêt public.  
Source : Département des finances et du logement, Ville de Genève



En 2009, la Ville de Genève a redéfini sa politique énergétique et climatique, basée sur une réduction des consommations et le développement des énergies

#### **POUR ALLER PLUS LOIN**

Charte européenne des droits de l'homme dans la ville :  
La Ville de Genève est membre de la charte.  
[www.aidh.org/Europe/Charte\\_des\\_DH.htm](http://www.aidh.org/Europe/Charte_des_DH.htm)

World Mayors Council on climate change  
[www.iclei.org/index.php?id=7192](http://www.iclei.org/index.php?id=7192)

Les gouvernements locaux pour le développement durable (ICLEI)  
[www.iclei.org](http://www.iclei.org)

Covenant of Mayors  
[www.eumayors.eu](http://www.eumayors.eu)

Cités de l'énergie  
[www.citedelenergie.ch](http://www.citedelenergie.ch)

renouvelables. Sa politique intègre désormais des objectifs climatiques et une planification des moyens à mettre en œuvre, dans une vision à long terme résumée sous le titre «Ensemble, pour une ville 100% renouvelable en 2050». Compte tenu des compétences communales, l'action de la Ville contre les émissions de gaz à effet de serre porte principalement sur son patrimoine immobilier (800 bâtiments), sur l'aménagement urbain et sur sa flotte de véhicules.

En 2010, la Ville de Genève va rejoindre les 1'000 villes européennes signataires de la Convention des maires de la Commission européenne, qui se sont engagées à dépasser les objectifs européens en matière d'émissions de gaz à effet de serre, connus sous l'abréviation de «3x20» (réduction des consommations d'énergie de 20%; couverture de 20% des besoins d'énergie par des énergies renouvelables; réduction de 20% des émissions de CO<sub>2</sub> pour 2020). La Ville de Genève a également décidé de

contribuer à définir au niveau régional et transfrontalier les méthodes de bilan et de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre.

#### **DÉFIS**

**La Ville de Genève a intérêt à définir une politique de solidarité et de coopération internationale qui soit cohérente, lisible et redevable et intègre les critères de développement durable. Sur cette base, elle pourra consacrer 0,7% de son budget à la solidarité et la coopération internationale.**

**Un plan d'action volontariste pour atteindre les objectifs de la politique municipale énergétique et climatique de «ville 100% renouvelable en 2050» est à établir. Il doit comporter un suivi détaillé des émissions de gaz à effet de serre.**

## CONCLUSION

La *Revue 2009 du développement durable en ville de Genève* est une phase importante du processus visant à faire de Genève une «ville durable». Dresser cet état des lieux a été un exercice mobilisateur pour la municipalité et celles et ceux qui ont participé à ce travail. L'étape s'est aussi révélée exigeante, tant il est ardu, parfois, d'analyser une situation et une action sous un angle inédit.

Identifier les points forts, repérer les domaines à améliorer, noter les informations lacunaires, enregistrer les progrès effectués, s'accorder sur les principaux défis à relever ont constitué autant de phases utiles pour la poursuite d'une action municipale orientée vers le développement durable de la cité et de son environnement.

La Ville de Genève va poursuivre son travail sur la base de cette revue, notamment en mettant en œuvre un programme d'action en matière de développement durable comprenant une série d'objectifs prioritaires.

Avec ce processus, la Ville de Genève aborde la deuxième décennie du siècle dotée d'une solide stratégie de développement durable, assortie d'objectifs concrets et de moyens adéquats pour mesurer leur mise en œuvre.

Minimiser l'impact des activités humaines sur l'environnement constitue pour la société industrielle, dont nous sommes partie prenante, un défi révolutionnaire tant dans nos mentalités que dans la manière de travailler ou de vivre au quotidien. Consommer moins pour vivre mieux : les administrations publiques ont une responsabilité supplémentaire dans le domaine, puisque leur mission fondamentale est le bien commun. Elles ont donc un devoir d'exemplarité et de solidarité.

A Copenhague, en décembre dernier, la *Conférence des Nations Unies sur le Climat* a prouvé l'incapacité des Etats à répondre ensemble aux défis planétaires; elle a démontré aussi l'importance de la société civile internationale dans la prise de conscience de l'urgence et de la gravité de la situation. Mais également son impuissance à transformer la réalité quotidienne de millions de femmes et d'hommes victimes des conséquences permanentes du mal développement. Elle a surtout confirmé la montée en puissance des nouvelles actrices de la gouvernance environnementale et sociale que sont les villes. Leur gestion de la proximité en fait les acteurs clés de la gouvernance locale. Leur mise en réseaux continentaux et planétaire constitue l'une des réponses fondamentales aux défis planétaires du début du XXI<sup>e</sup> siècle.

Genève, «ville internationale», qui est aussi pour celles et ceux qui la connaissent une «ville de proximité», a mesuré, tout au long de la procédure menant à la signature des *Engagements d'Aalborg*, l'ampleur de la tâche qui lui incombe localement. Elle a également mieux compris l'opportunité que constitue sa position internationale, notamment en tant que «ville hôte» des Nations Unies et partenaire des réseaux de villes.

Notre conception du développement durable renforce notre engagement en faveur d'une gouvernance mondiale capable de répondre sans délai et efficacement, à la fois aux attentes des populations les plus fragilisées et à la préservation de l'environnement planétaire.

L'essentiel des chiffres avancés au fil de cette Revue du développement durable en ville de Genève ont pour principales sources :

- Ville de Genève : [www.ville-ge.ch](http://www.ville-ge.ch)
- République et canton de Genève – Office cantonal de la statistique (Ocstat) : [www.geneve.ch/statistique](http://www.geneve.ch/statistique)
- Confédération suisse – Office fédéral de la statistique (OFS) : [www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch)
- Projet d'agglomération franco-valdo-genevois : [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org)
- Services Industriels de Genève (SIG) : [www.sig-ge.ch](http://www.sig-ge.ch)
- Association genevoise des sports (AGS) : [www.sports-geneve.ch](http://www.sports-geneve.ch)
- Base de données des cantons et des villes suisses : [www.badac.ch](http://www.badac.ch)
- Audit Urbain : [www.urbanaudit.org](http://www.urbanaudit.org)

